

# RÉACTUALISATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES MANDATAIRES JUDICIAIRES ET DES DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES



**CREAI**

NOUVELLE-AQUITAINE

Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*



DIAGNOSTIC TERRITORIAL CHARENTE ET CHARENTE-MARITIME

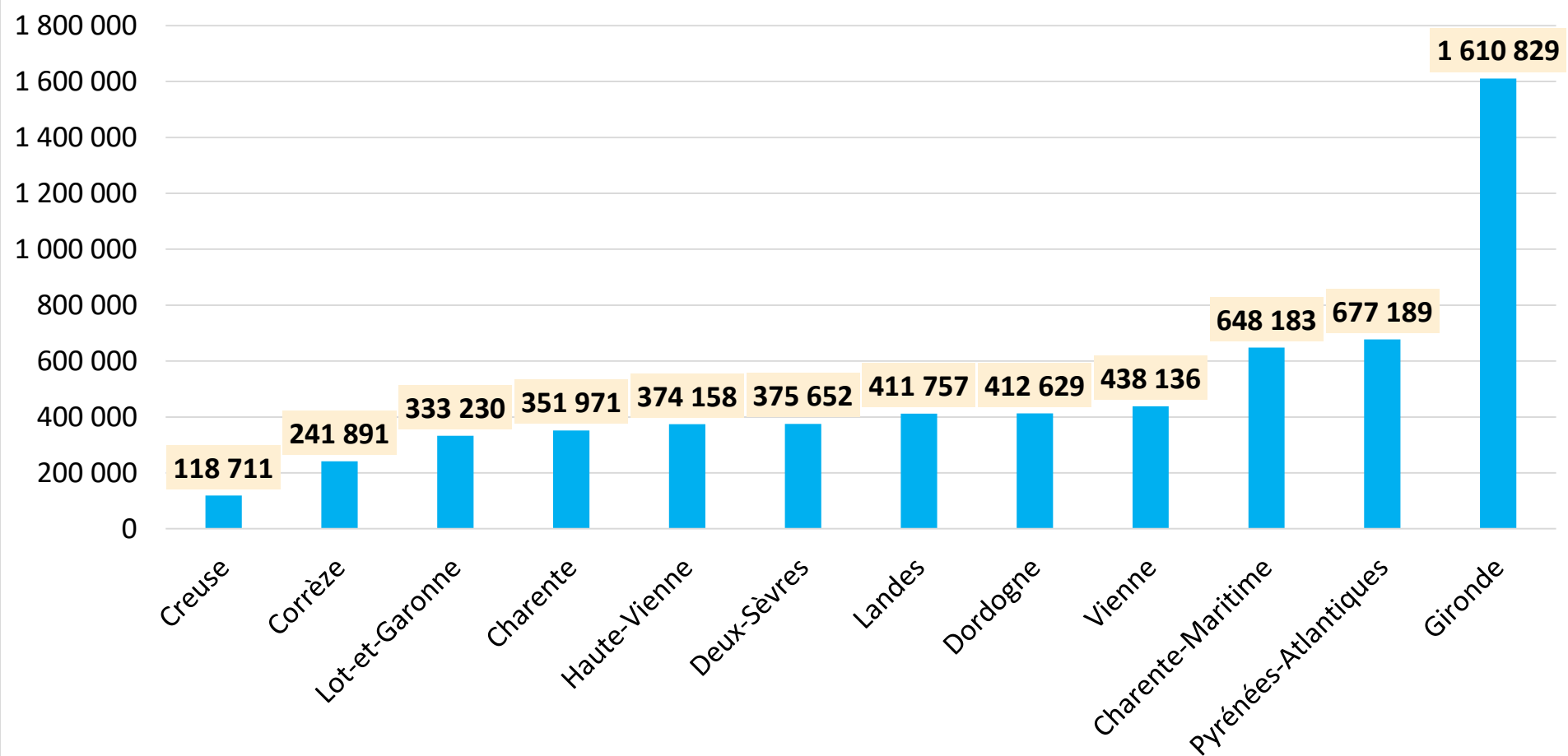
La Rochelle, le 27 mai 2019



Direction régionale et départementale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale  
Nouvelle-Aquitaine

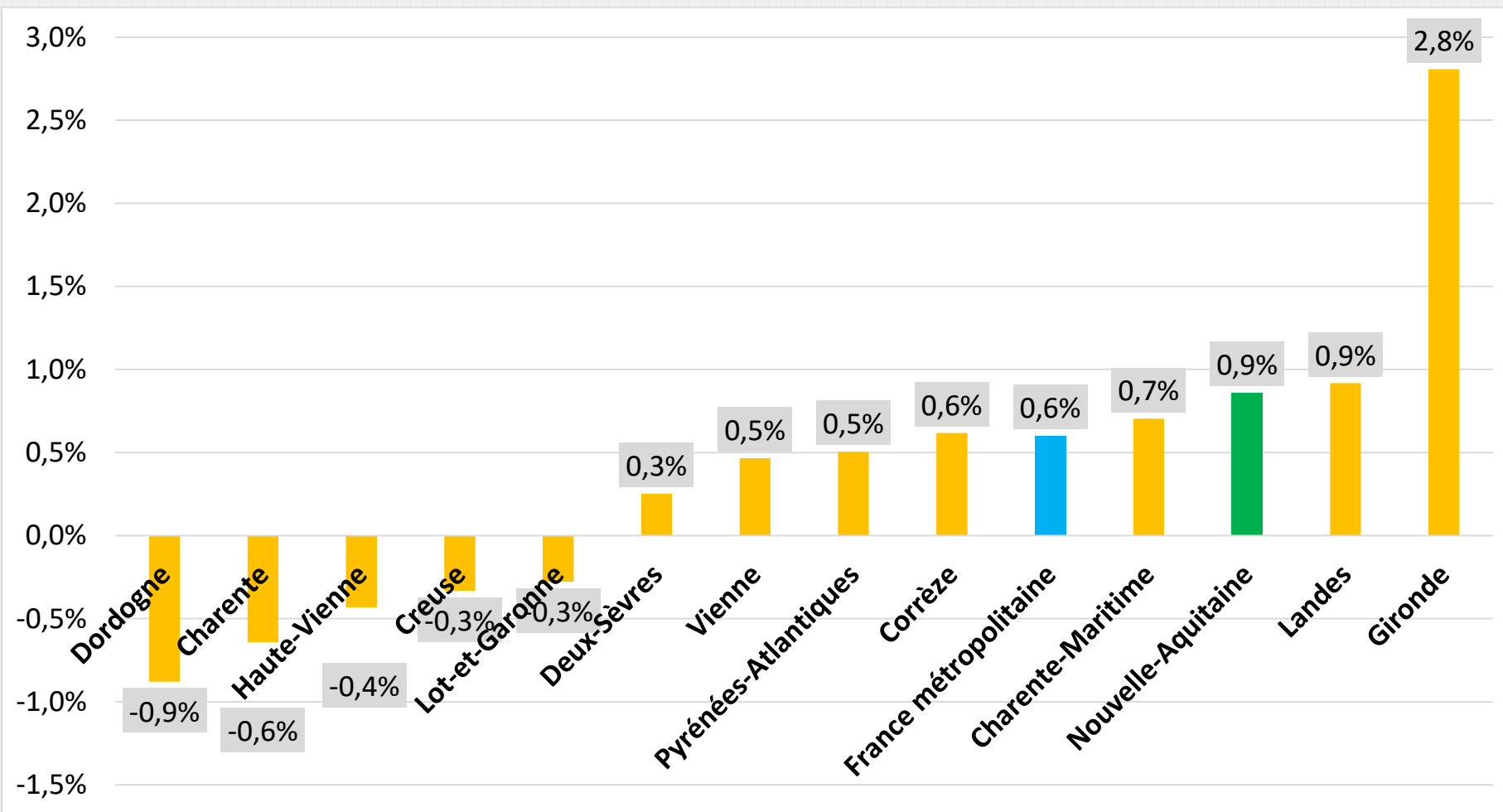
# PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

6 millions d'habitants en Nouvelle-Aquitaine



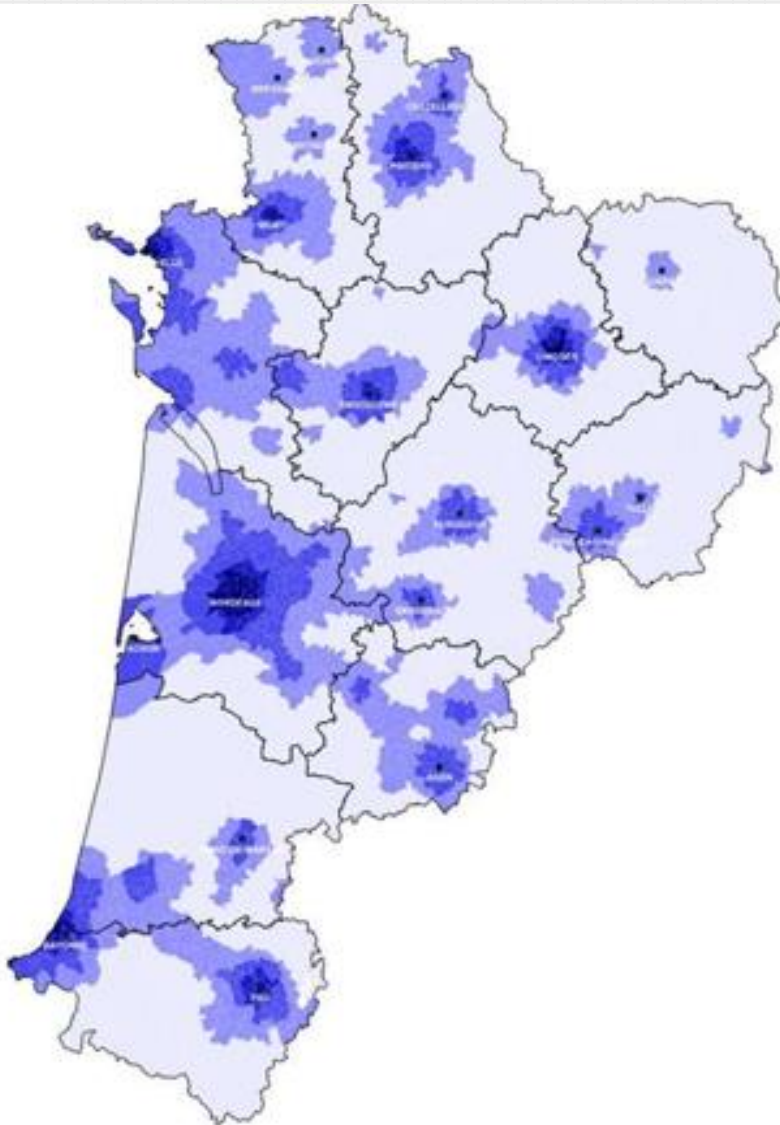
# PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Une croissance démographique régionale de près de 1% annuelle

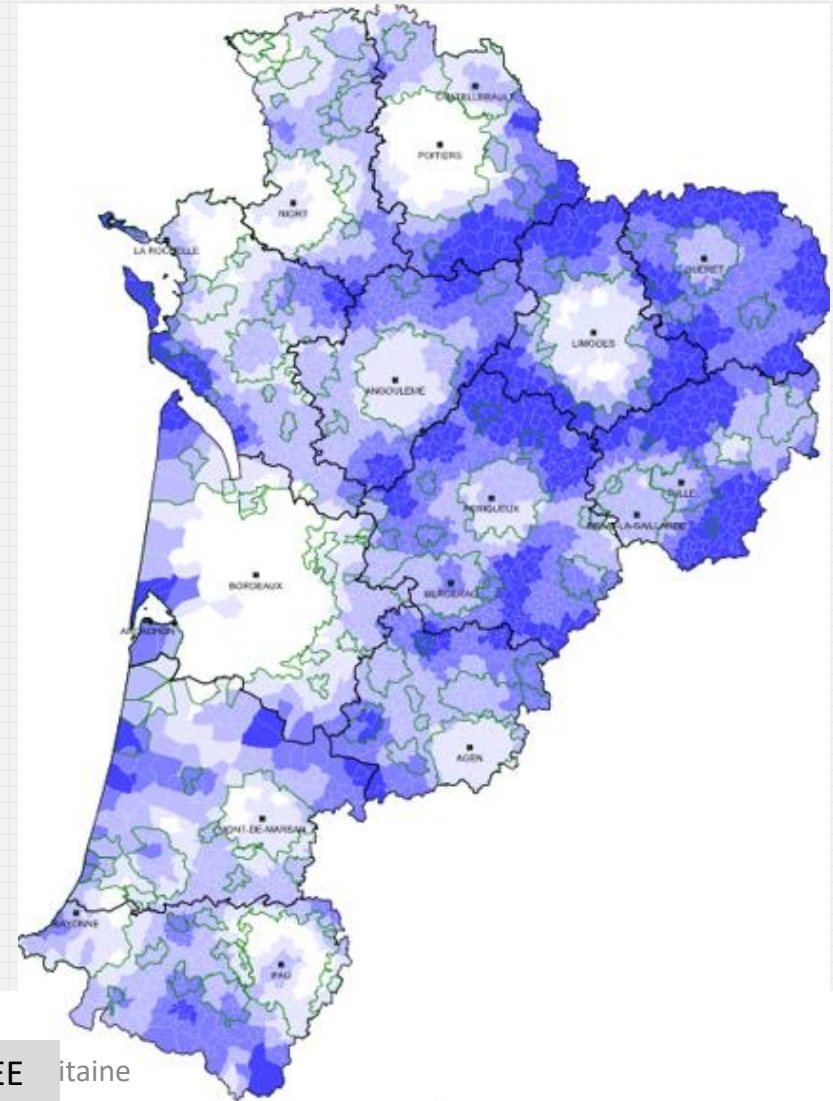


# PANORAMA SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Densité de la population

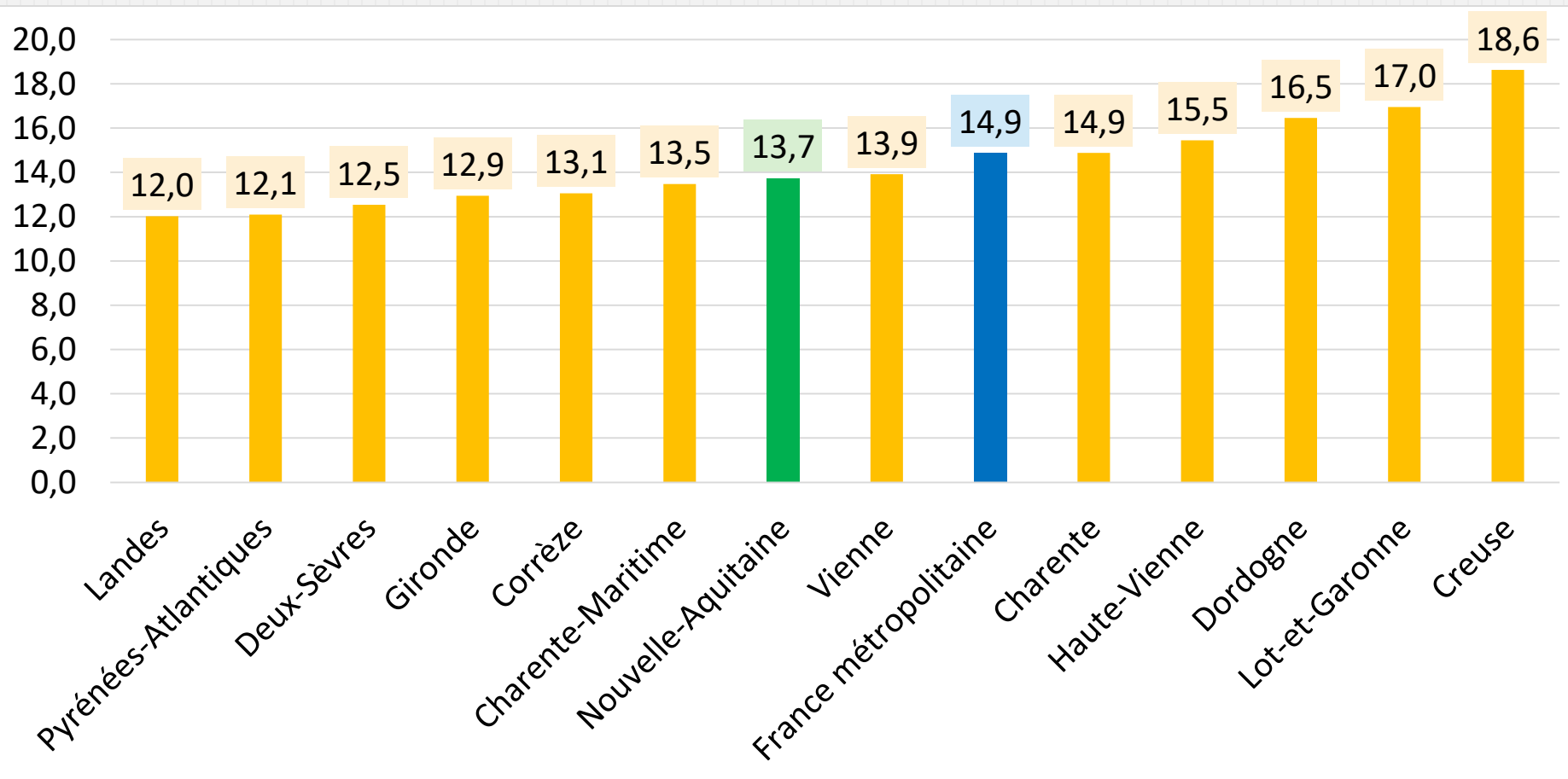


Indice de vieillissement



# PUBLICS VULNERABLES

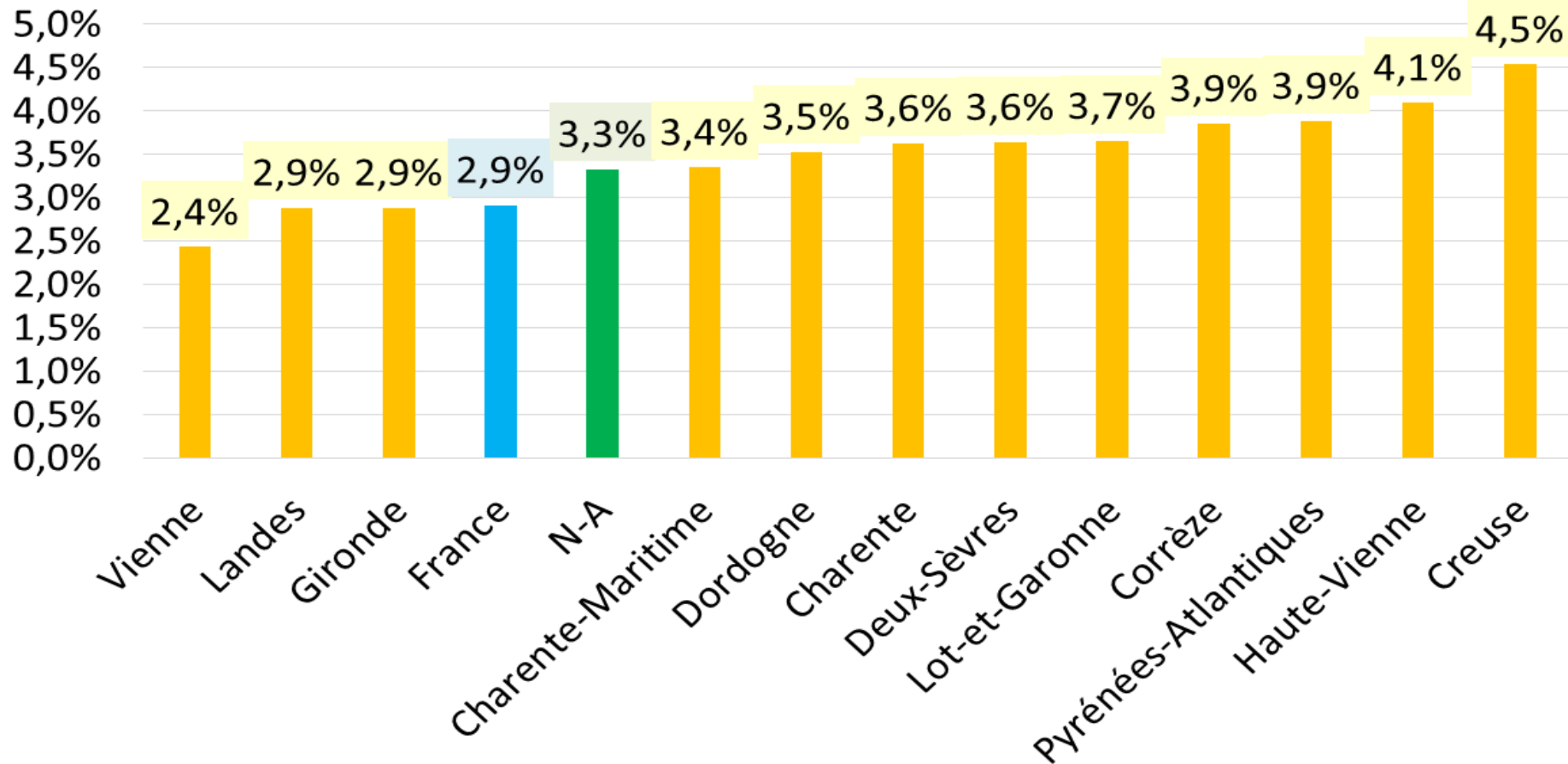
Près de 14% des habitants de Nouvelle-Aquitaine vivent en dessous du seuil de pauvreté



# PUBLICS VULNERABLES

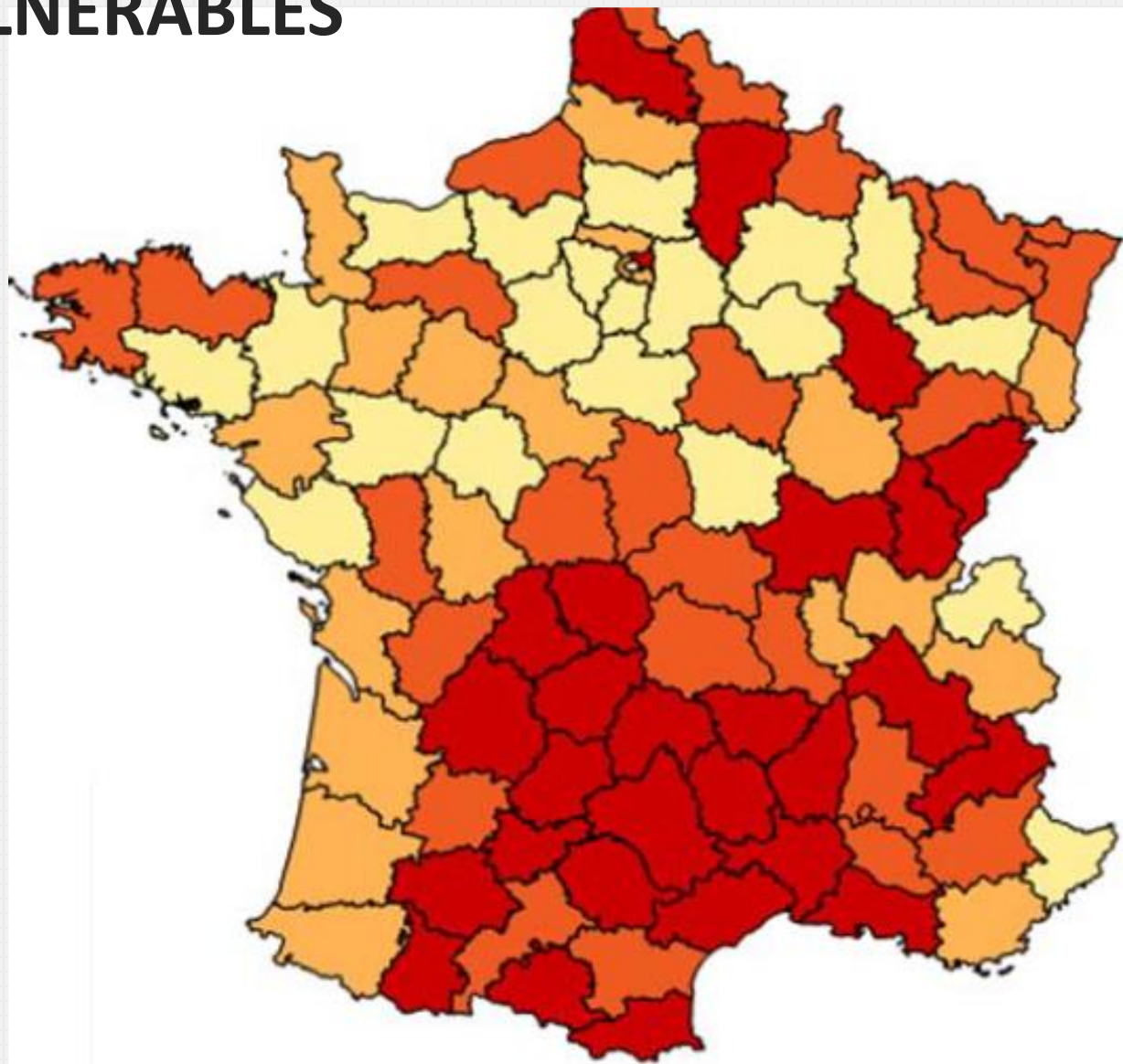
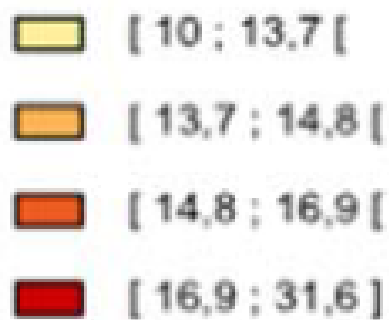
115 000 adultes allocataires de l'AAH

Un nombre d'allocataires en augmentation régulière (+5%) en 2 ans



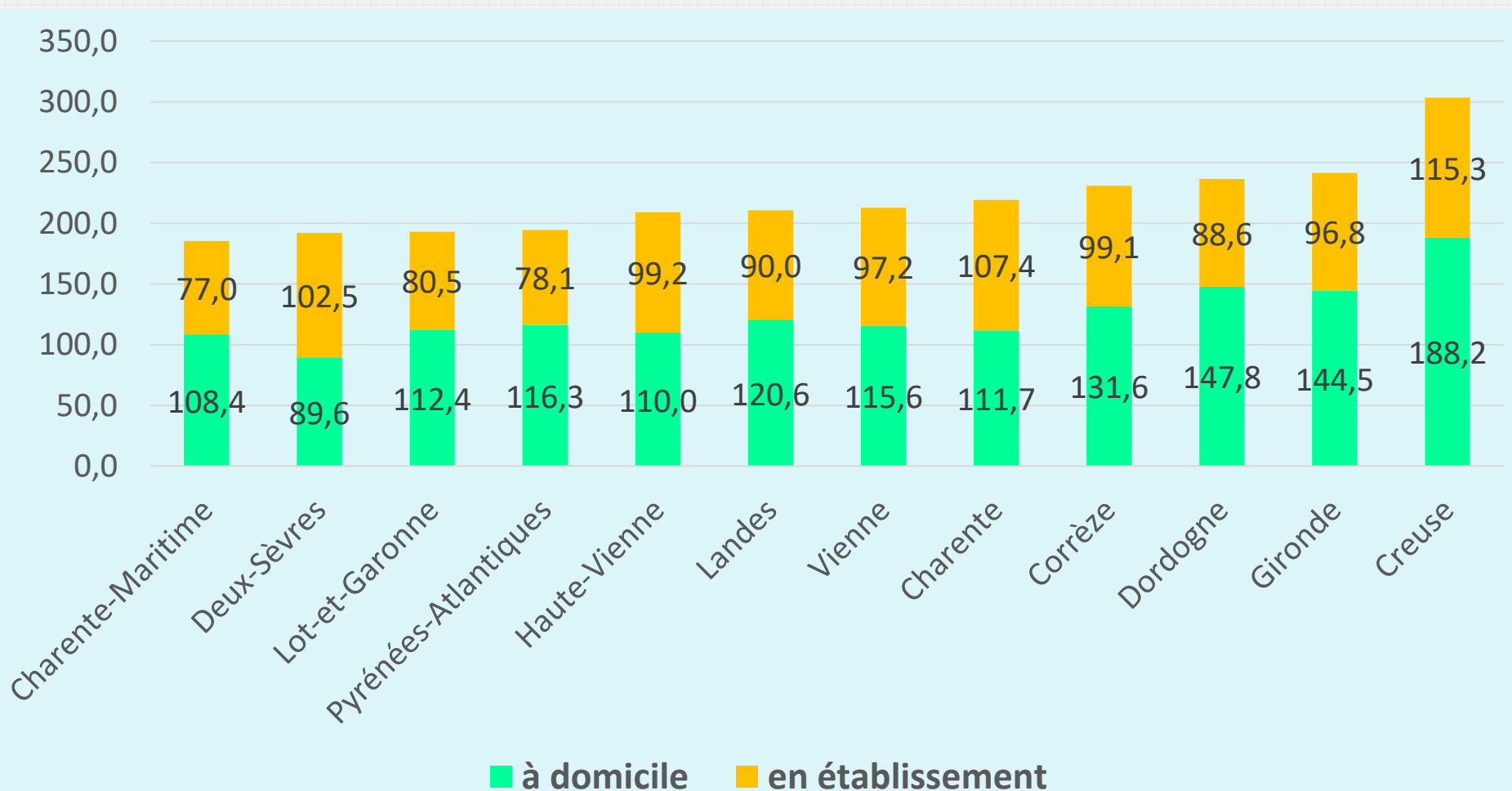
# PUBLICS VULNÉRABLES

Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile et déclarant des limitations cognitives



# PUBLICS VULNERABLES

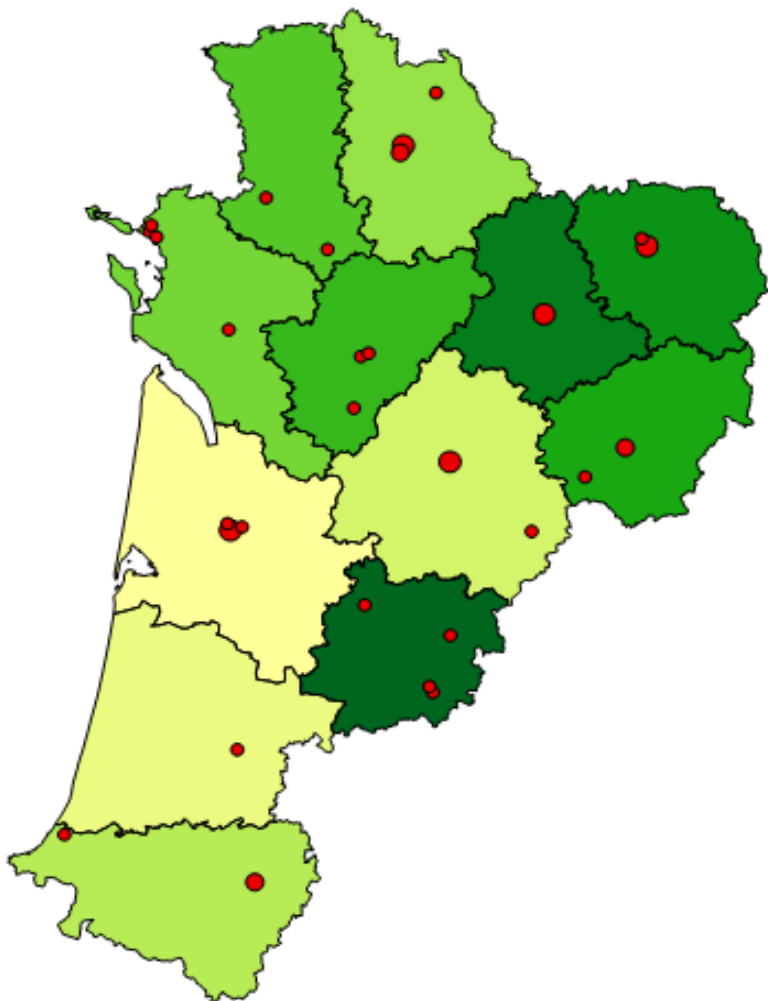
140 000 ALLOCATAIRES DE L'APA EN NOUVELLE-AQUITAINE,  
SOIT UNE PERSONNE ÂGÉE DE 75 ANS ET PLUS SUR 5





# OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

## SERVICES MANDATAIRES

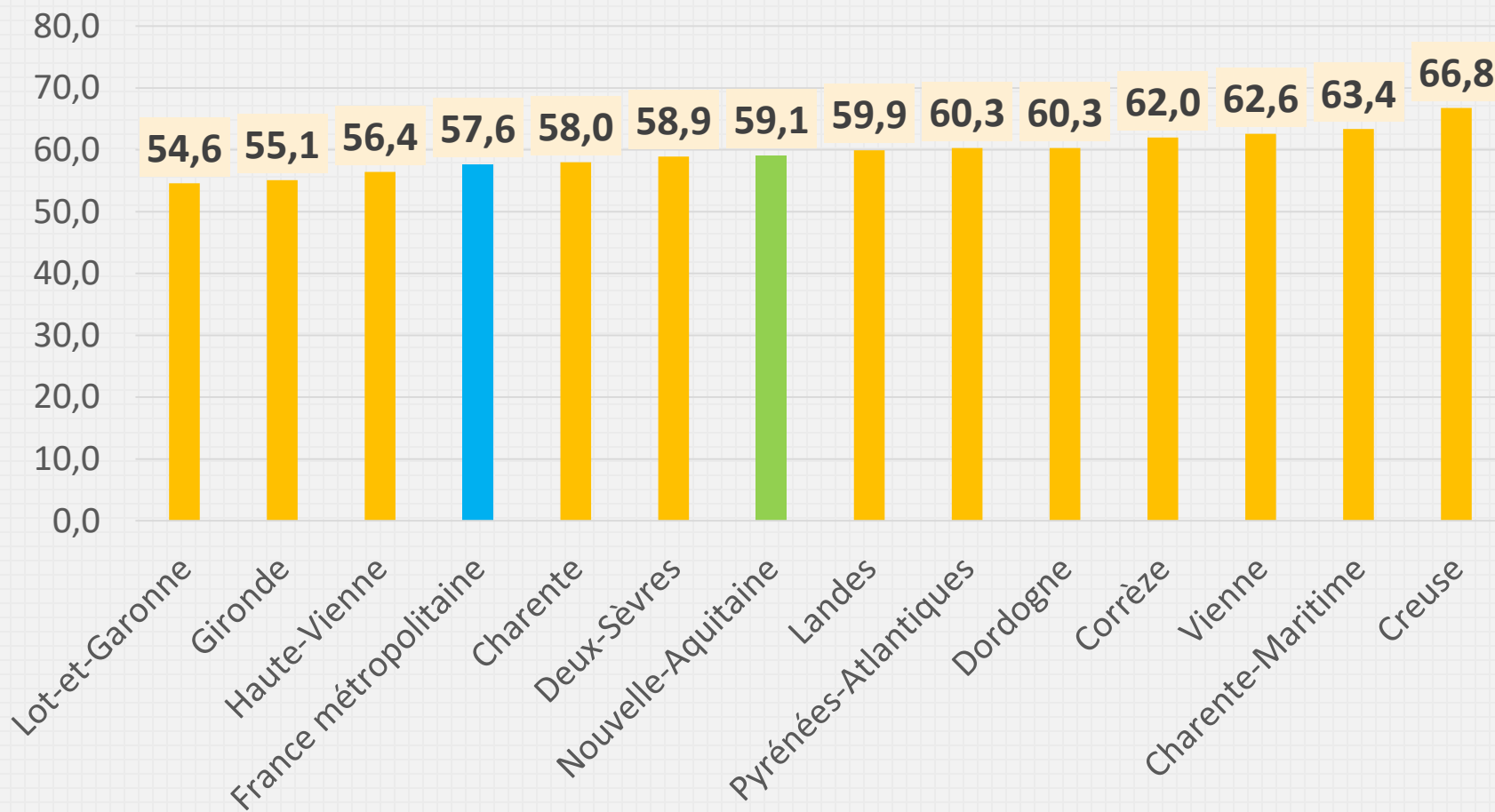


**42 services mandataires**  
à la protection des  
majeurs

(entre 1 et 6 services par  
département)

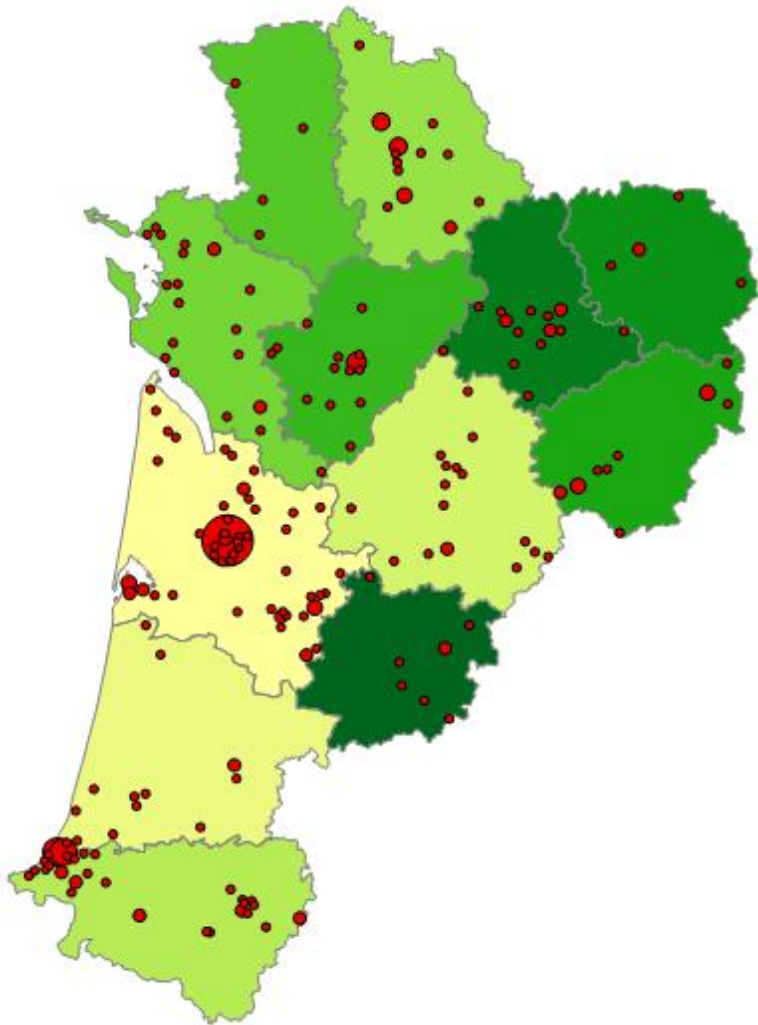
18 services sont  
également agréés  
comme délégués aux  
prestations familiales

# NOMBRE MOYENS DE MESURES SUIVIS PAR MJPM DANS LES SERVICES MANDATAIRES



# OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

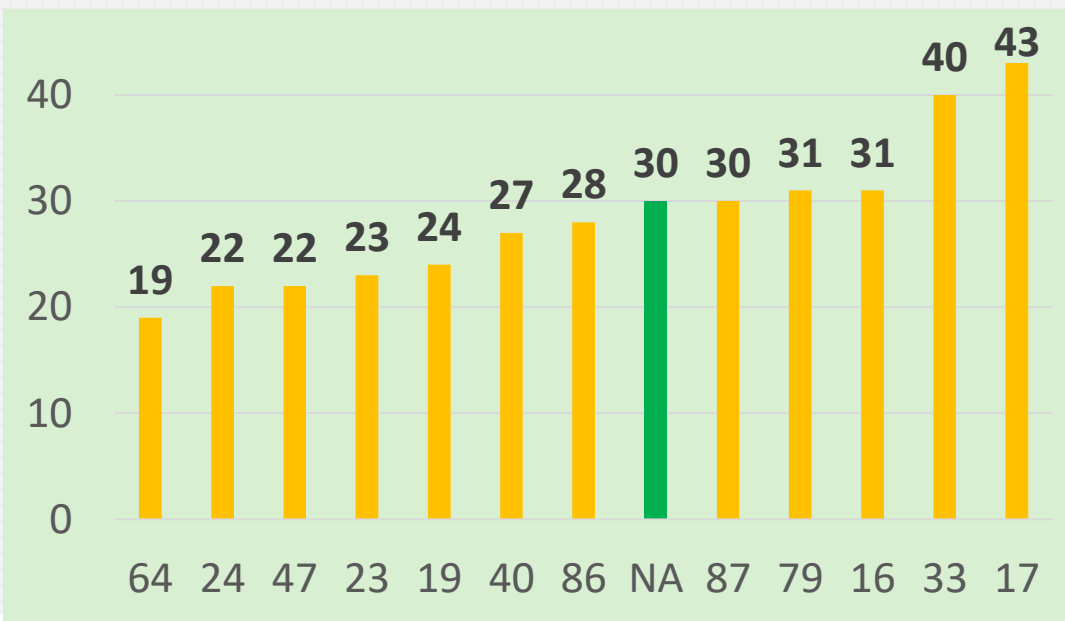
## MANDATAIRES INDIVIDUELS



En 2018, 326 **mandataires individuels** exercent en Nouvelle-Aquitaine répartis de façon inégale sur le territoire régional.

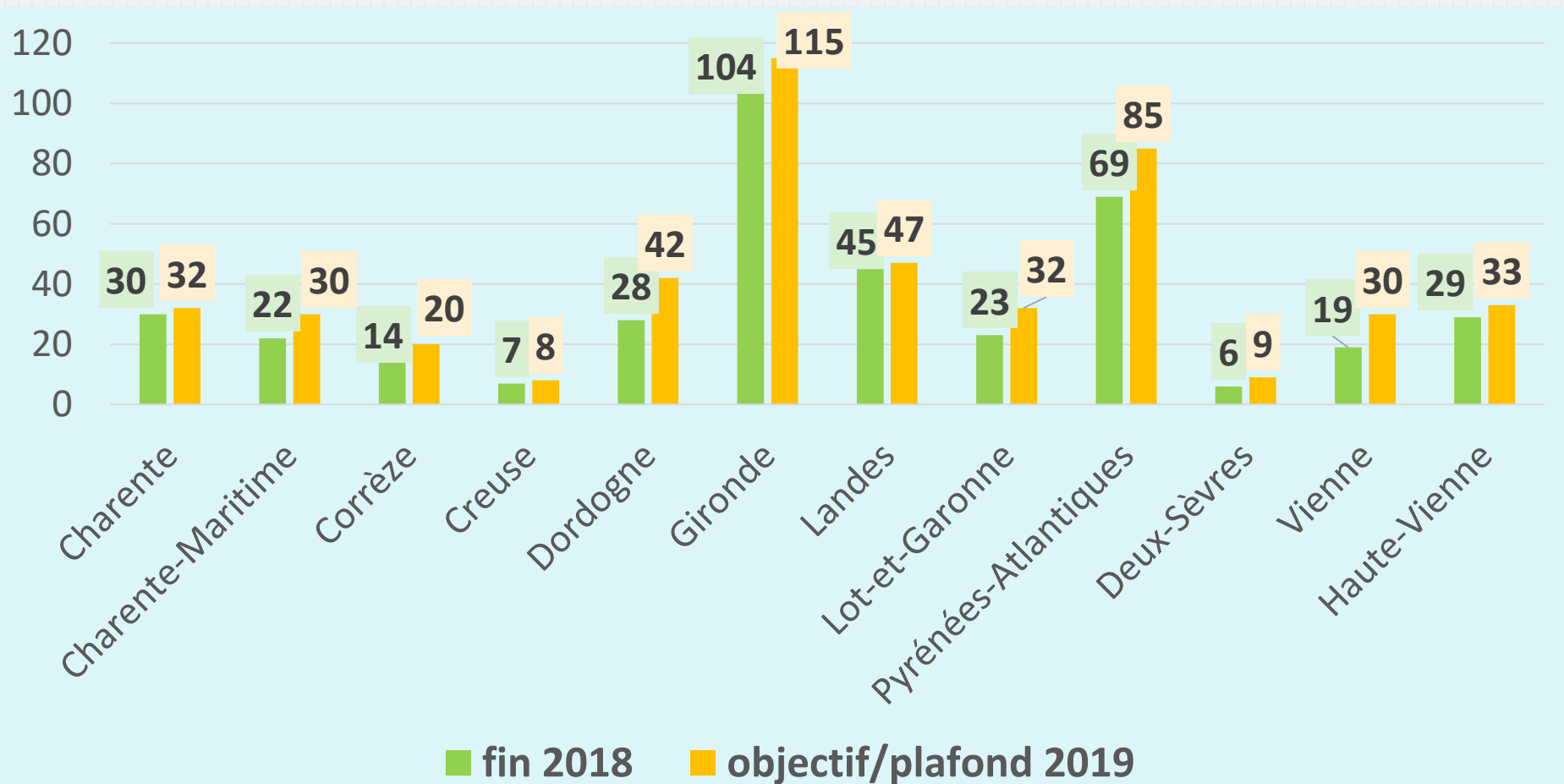
Le quart de ces mandataires sont inscrits sur plusieurs départements.

### NOMBRE MOYEN DE MESURES PAR MANDATAIRE INDIVIDUEL



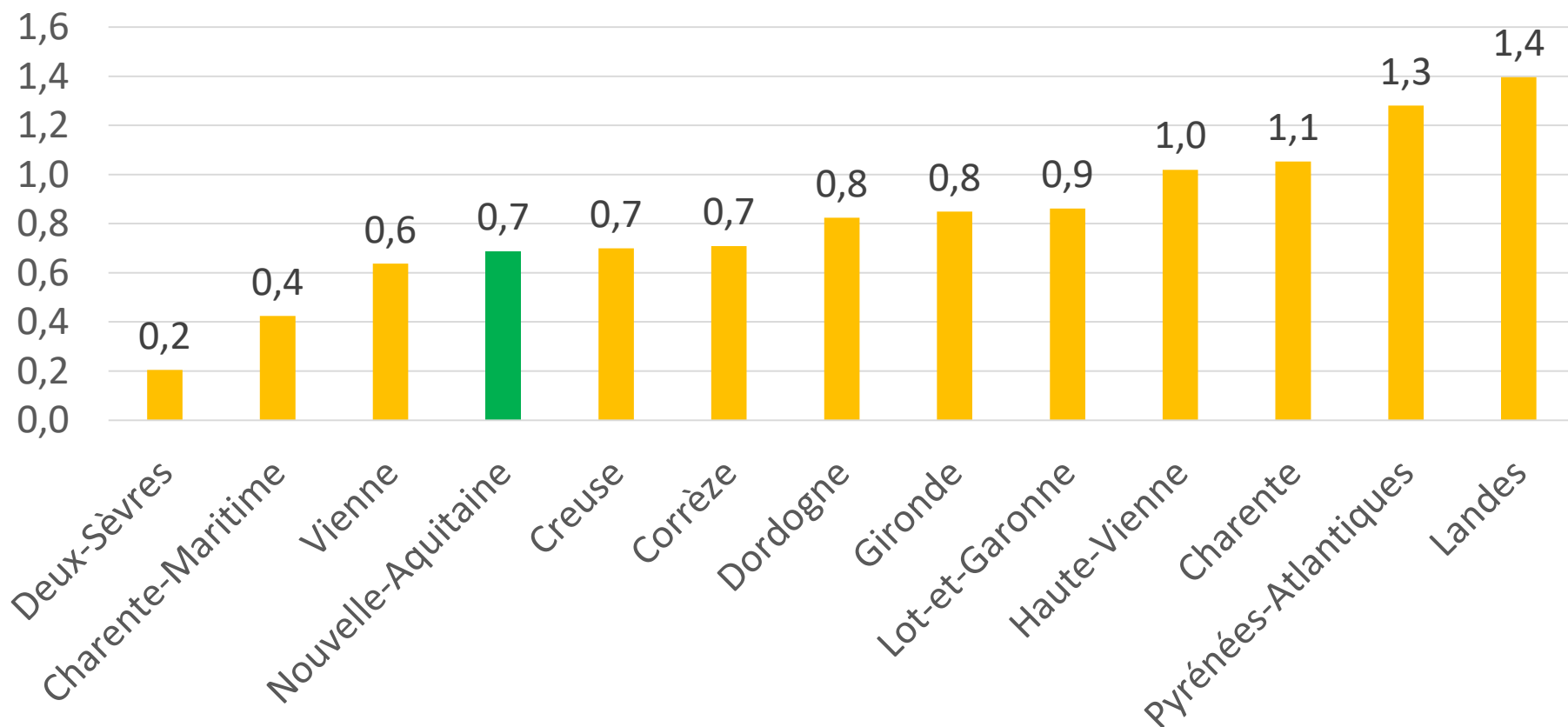
# L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

## MANDATAIRES INDIVIDUELS



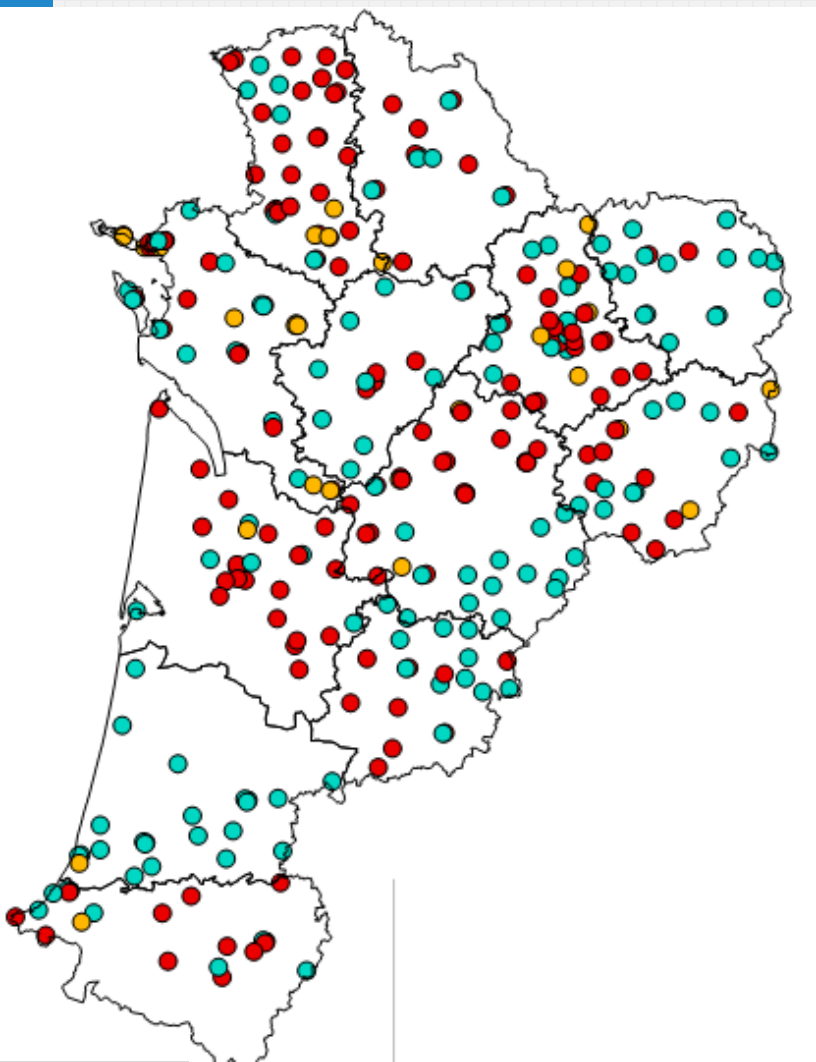
# L'OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

Nombre de mandataires individuels  
pour 10 000 habitants de 18 ans et plus



# OFFRE MJPM EN NOUVELLE-AQUITAINE

## LES PRÉPOSÉS D'ÉTABLISSEMENT

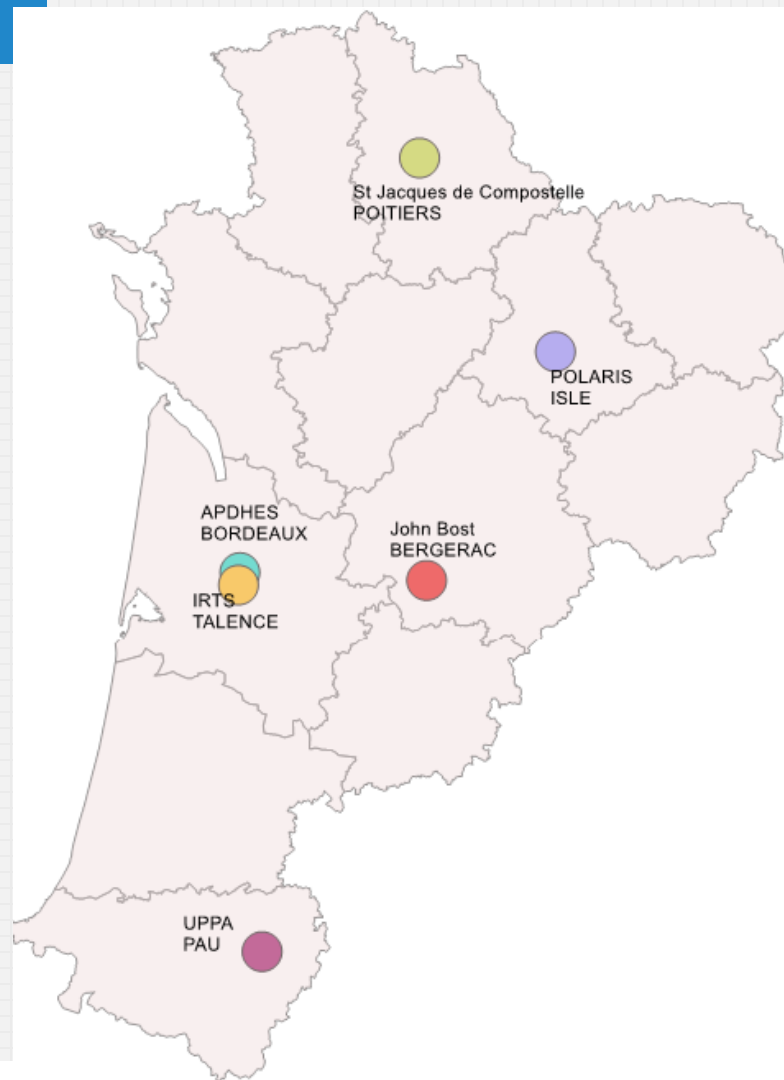


- Etablissements soumis à l'obligation et ayant un préposé
- Etablissement soumis à l'obligation mais n'ayant pas de préposé
- Etablissement non soumis à l'obligation mais ayant un préposé

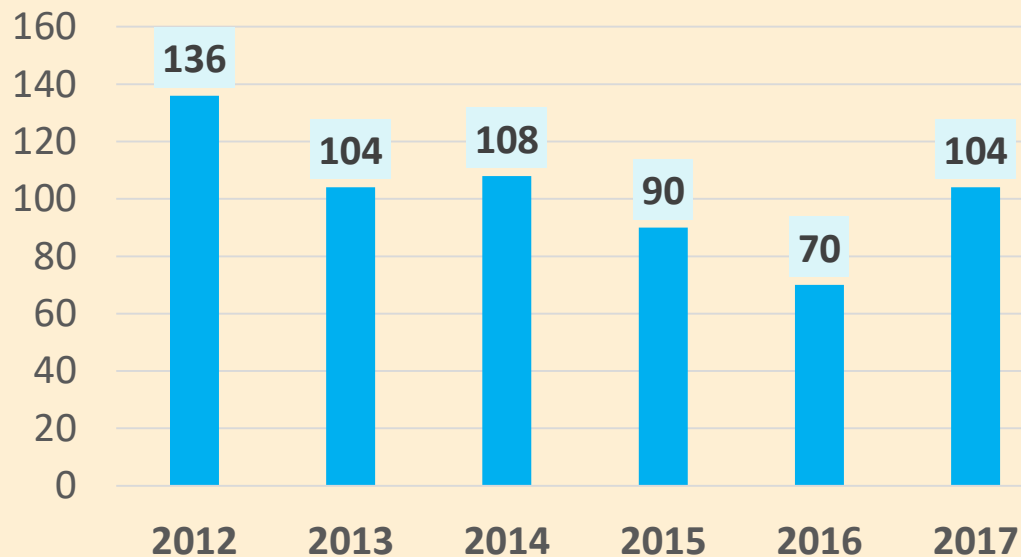
Près de 200 établissements bénéficient de la présence d'un préposé  
56% des structures médico-sociales concernées par l'obligation ne sont pas couvertes

# LA FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE

## 6 CENTRES DE FORMATION AU CNC EN NOUVELLE-AQUITAINE



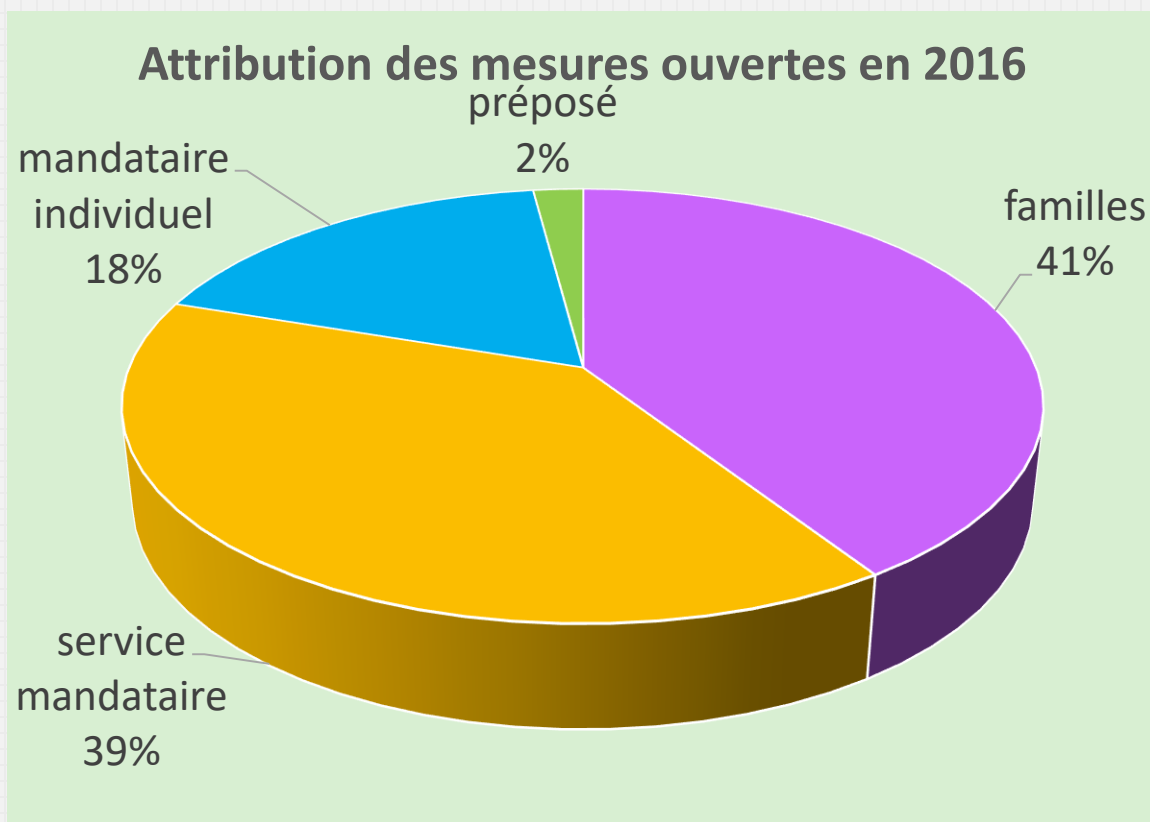
## Nombre de CNC délivrés en Nouvelle-Aquitaine



Plus de 600 CNC délivrés entre 2012 et 2017

# LES MESURES DE PROTECTION

En 2016, **9300 ouvertures** de mesures de protection en Nouvelle-Aquitaine, **+2,5% par rapport à 2015** contre 1% au niveau national



## Part des mesures confiées aux familles :

- en baisse par rapport à 2015 (43%)
- un peu inférieure à moyenne nationale (43%)

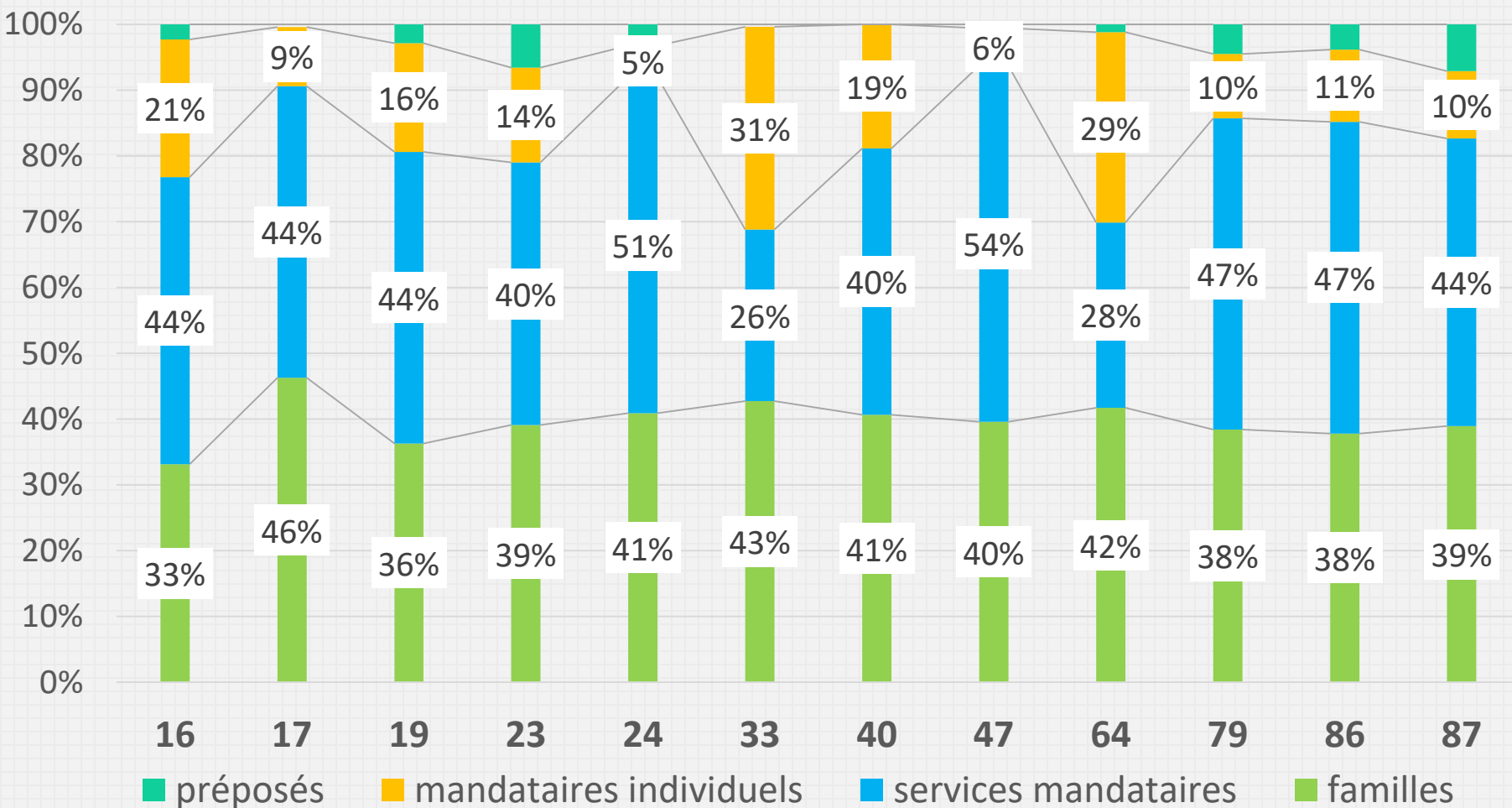
## Mesures habilitation familiale :

en progression rapide au niveau national =  
2016 : 3.500,  
2017 : 12.500,  
2018 : 17.000

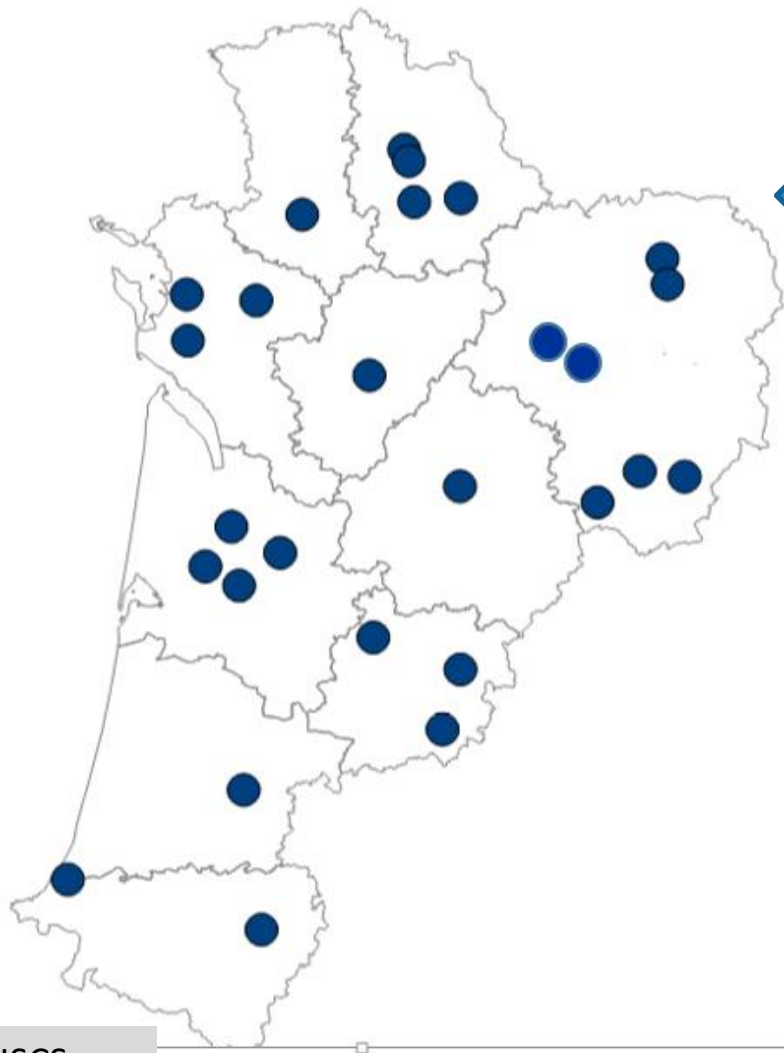


# LES MESURES DE PROTECTION

## ATTRIBUTION DES NOUVELLES MESURES



# INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

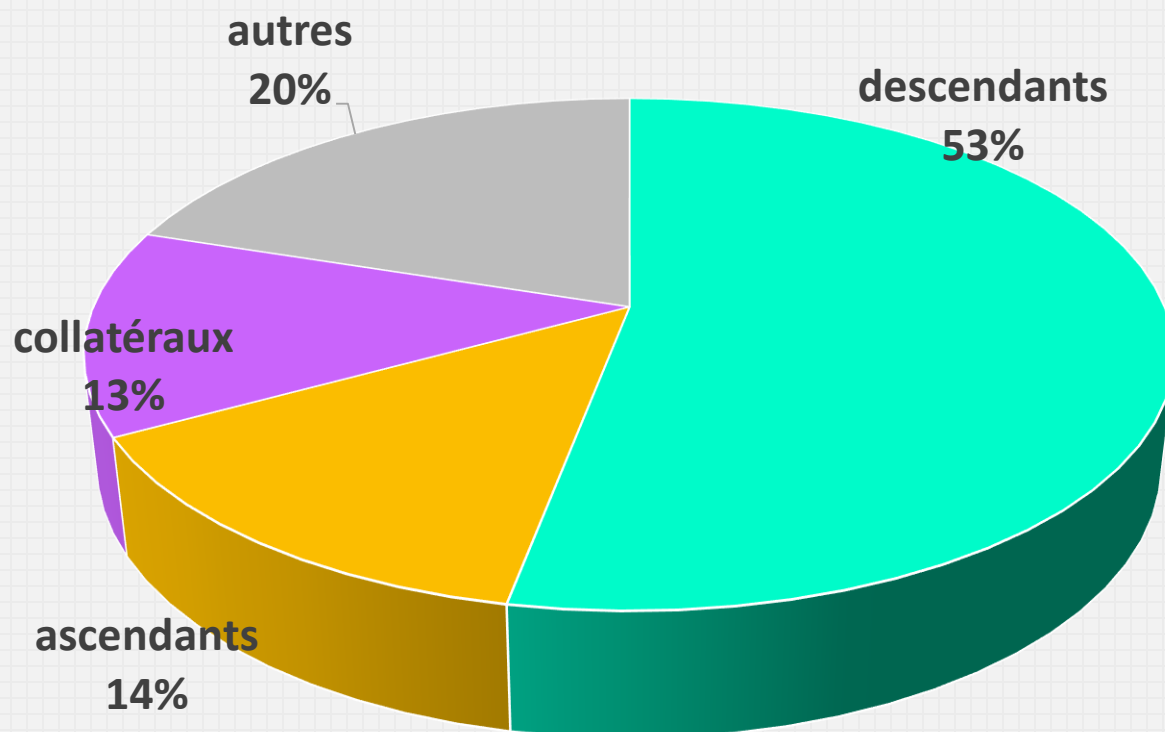


ISTF déployée dans les 12 départements de la région sous forme de 10 services portés par **27 services mandataires** (dans l'ex-Limousin, regroupement des services participant au sein d'une plateforme).

A venir pour la fin d'année 2019 un site national d'information et d'aide pour les tuteurs familiaux « **Protéger un proche** »

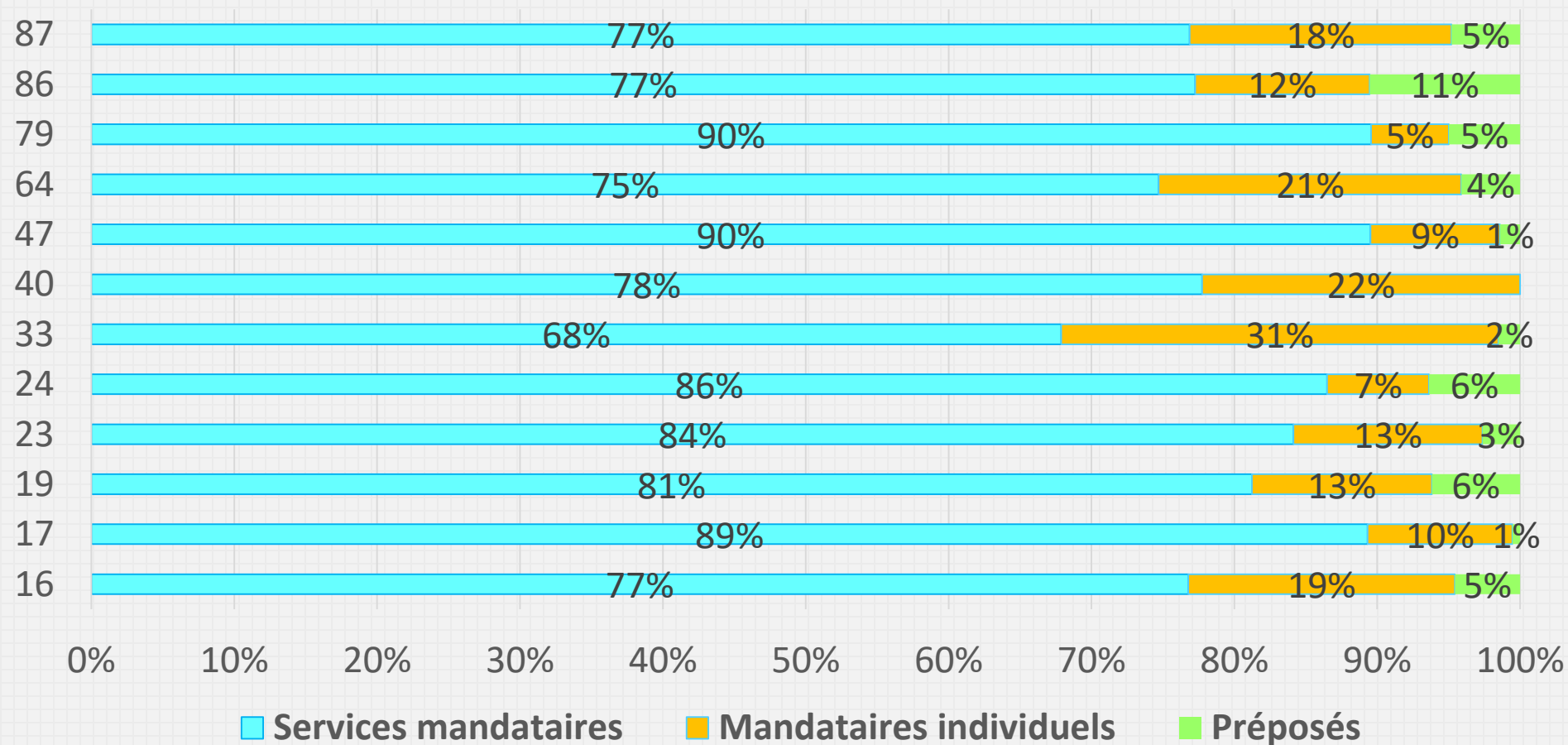
# LES MESURES DE PROTECTION

## Tutelles familiales : lien avec la personne protégée



- Quand la requête vient de la famille, la mesure lui est attribuée dans 70% des cas.
- Les mandataires professionnels sont plus souvent choisis suite à une saisie du procureur ou lorsque la demande vient du majeur.

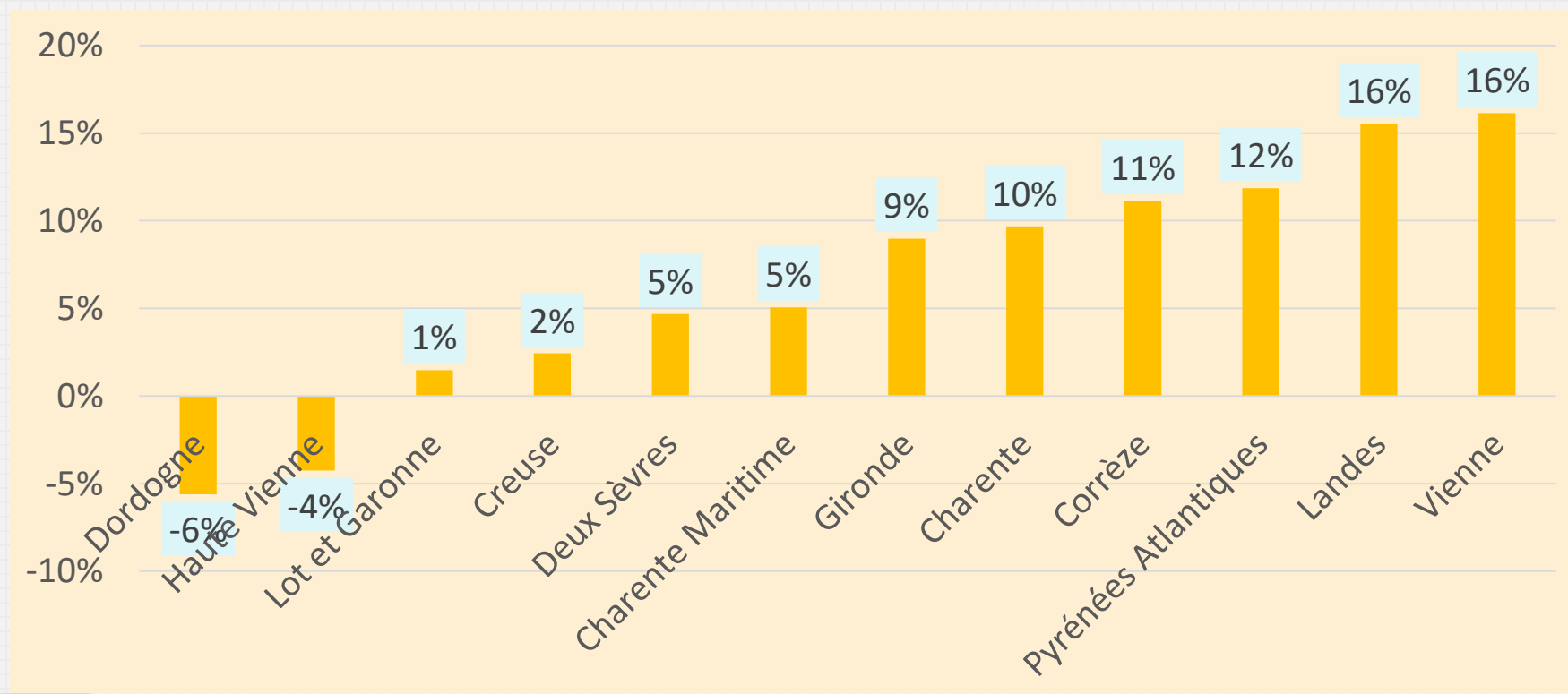
# RÉPARTITION DES MESURES GÉRÉES PAR LES PROFESSIONNELS



# LES MESURES DE PROTECTION

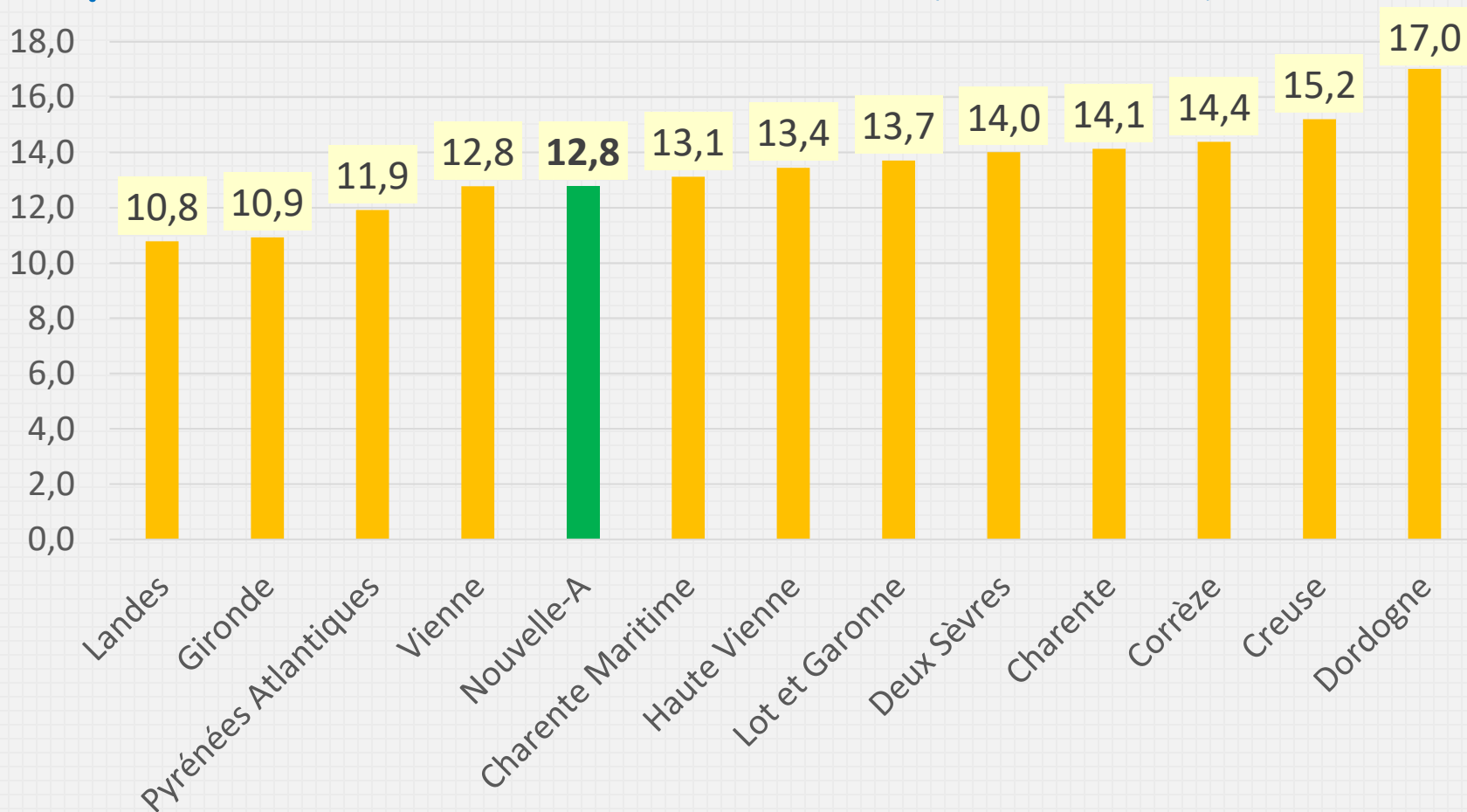
## NOMBRE ET ÉVOLUTION

- 2017 : plus de **60.000 mesures suivies** par des professionnels (environ 100.000 personnes protégées en comptant les mesures familiales)
- Evolution en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2017 : +6%



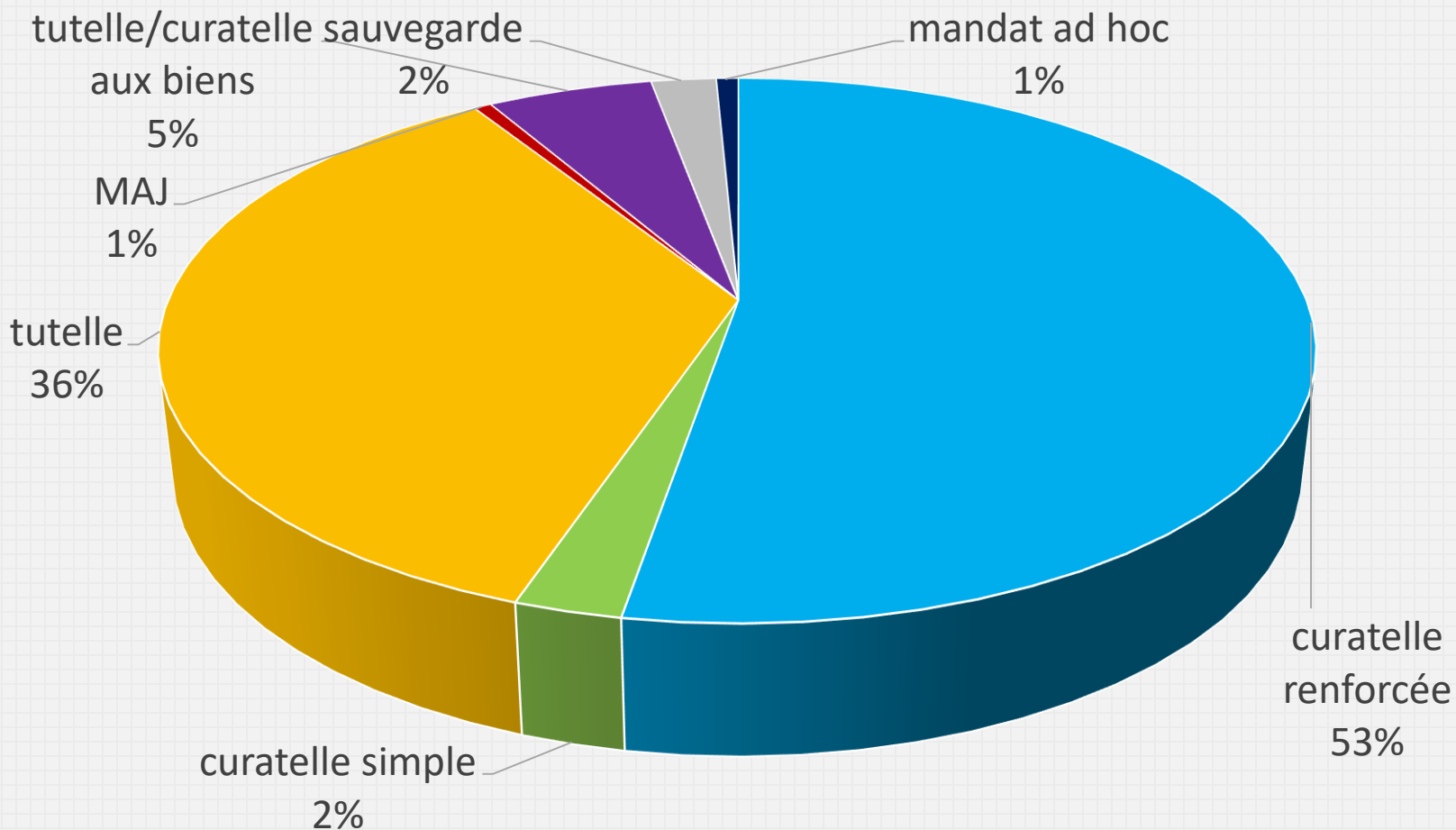
# LES MESURES DE PROTECTION

Près de 13 personnes majeures sur 1000 ont une mesure de protection hors tutelles familiales (France < 11)



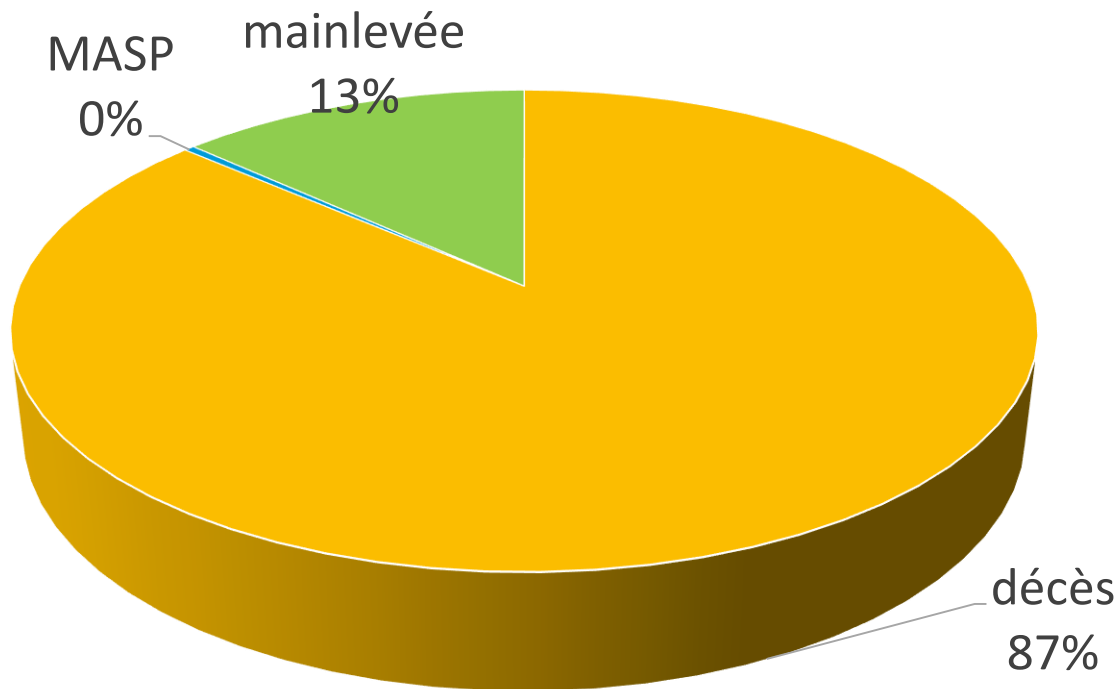
# LES MESURES DE PROTECTION POUR ADULTES

## NATURE DES MESURES



# LES MESURES DE PROTECTION : LES FINS DE MESURES

Motif des fins des mesures en 2016 en Nouvelle-Aquitaine

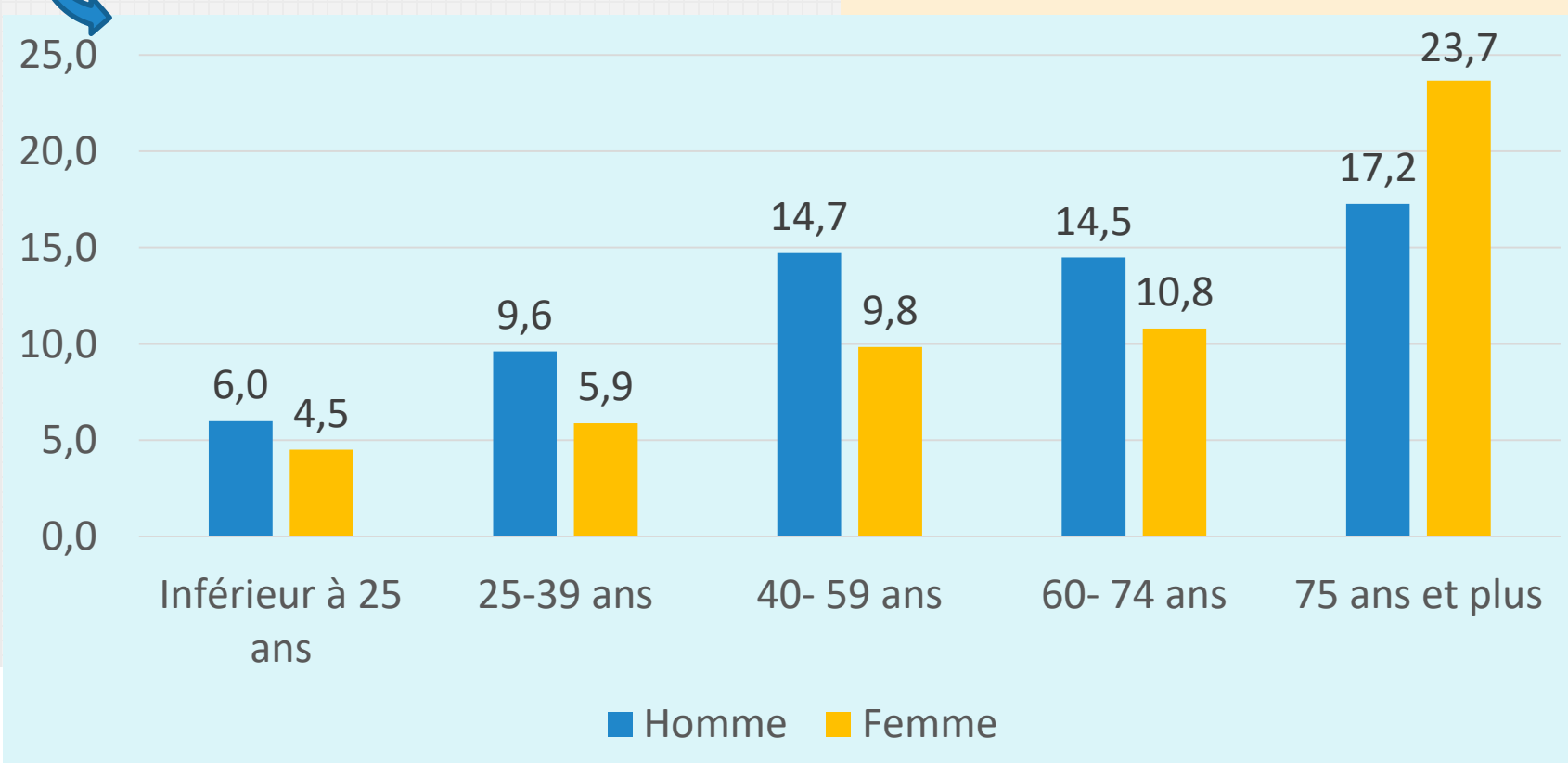
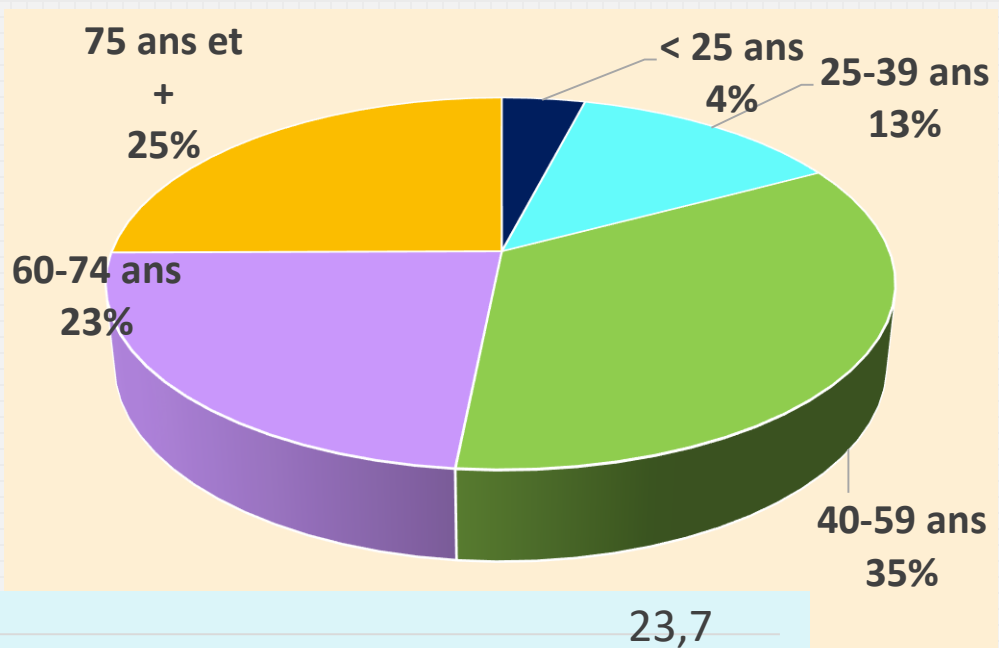


Le décès est de plus en plus fréquemment le motif de fin de mesure : **80% en 2014, 85% en 2015, 87% en 2016**



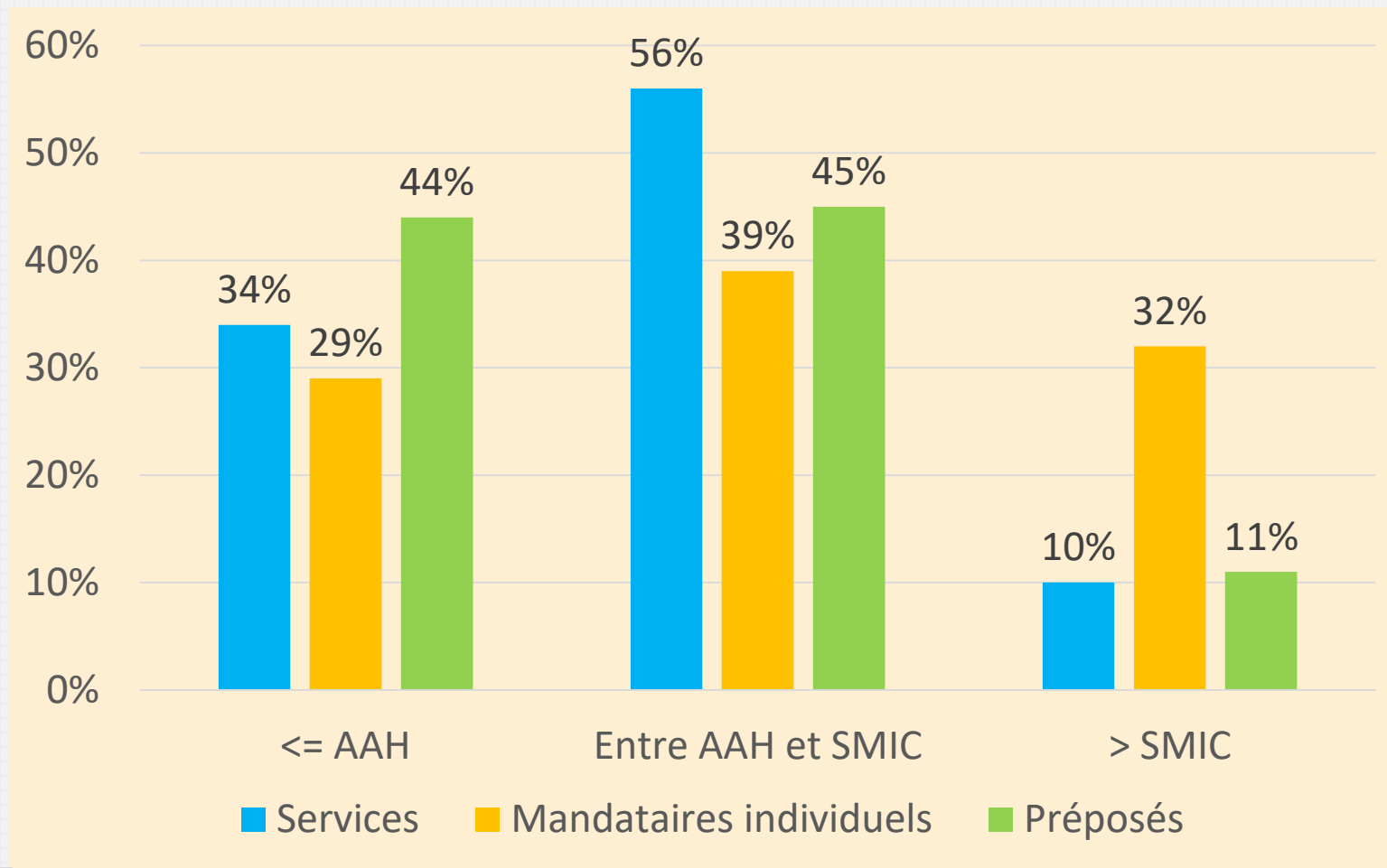
# LES PERSONNES PROTÉGÉES : SEXE ET ÂGE

Taux de personnes protégées pour 1000 habitants selon le sexe l'âge

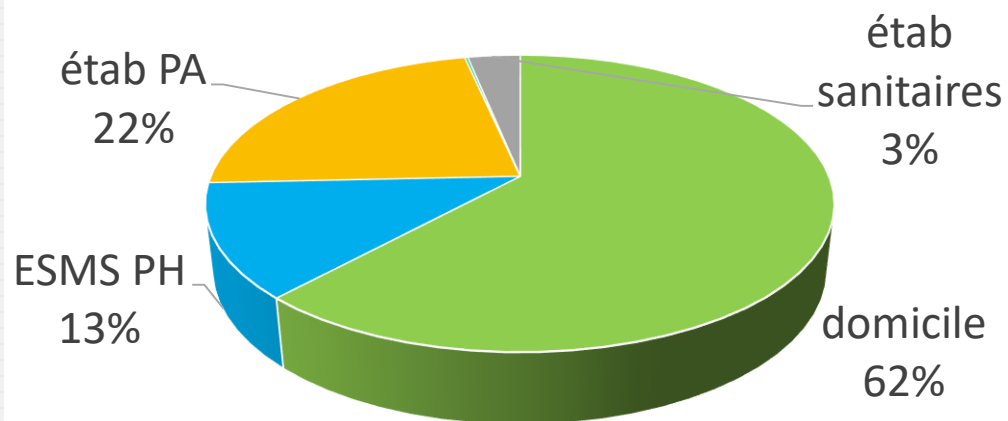


# LES PERSONNES PROTÉGÉES : LES RESSOURCES

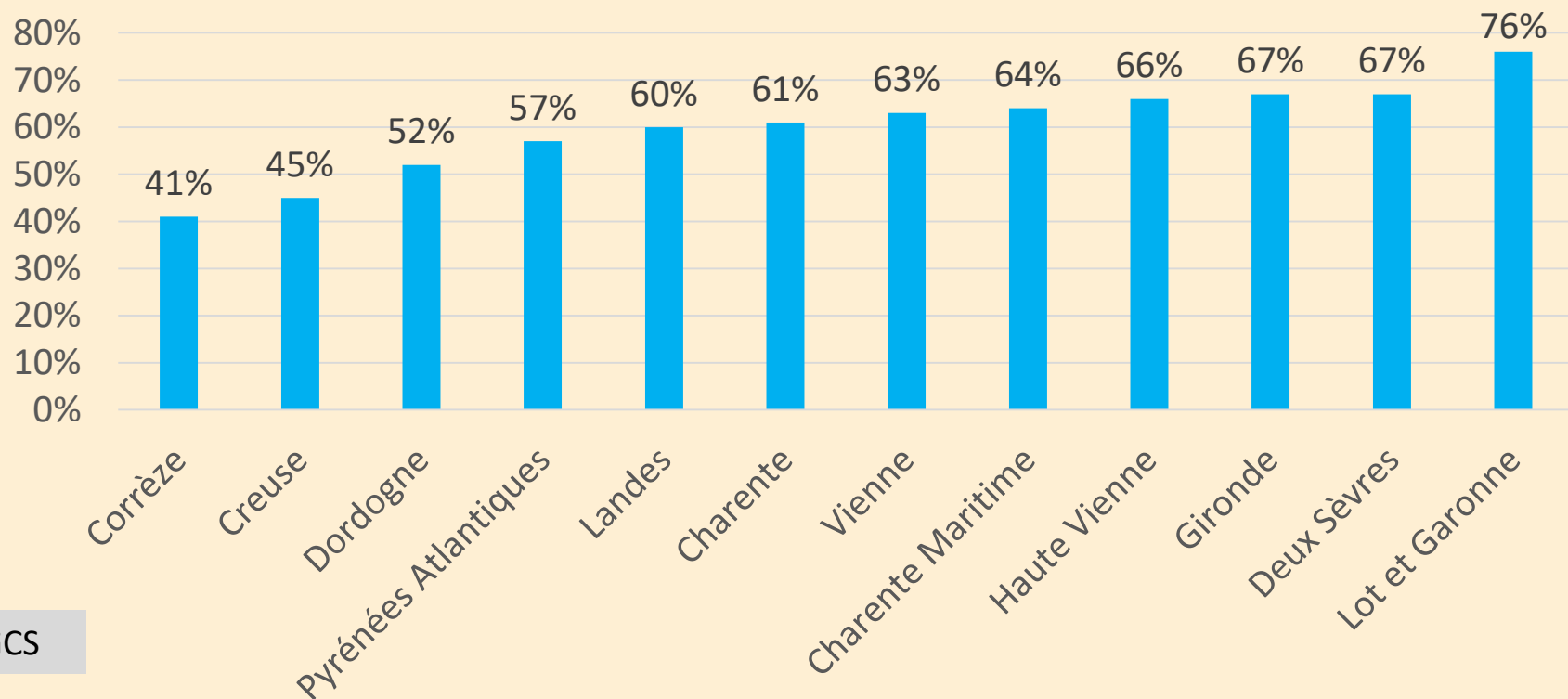
85% des personnes protégées ont des ressources inférieures au SMIC



# LES PERSONNES PROTÉGÉES : CADRE DE VIE



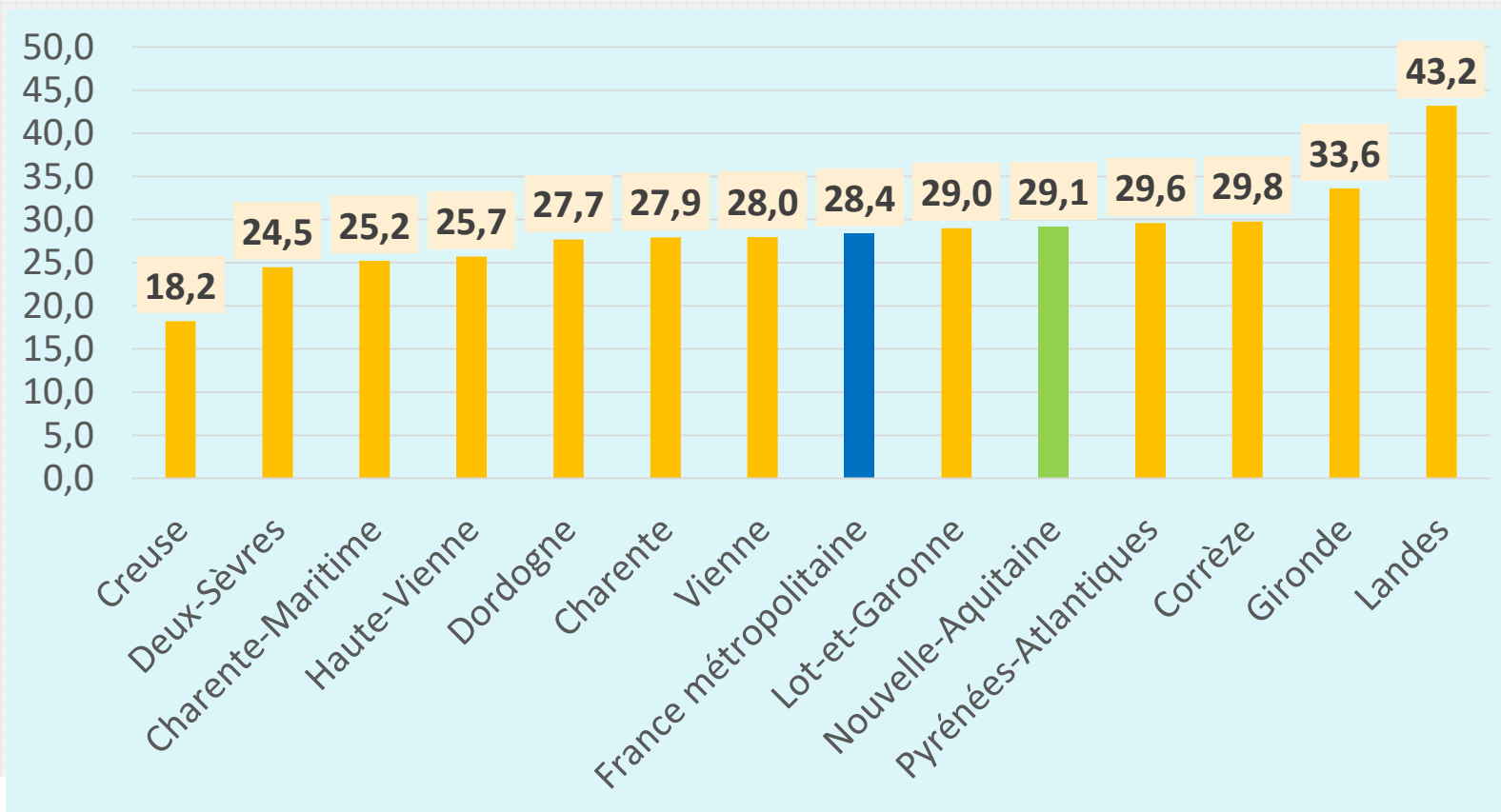
**Taux de personnes protégées vivant à domicile**



# MJAGBF : MESURE JUDICIAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Nombre de MJAGBF stable sur 3 dernières années : **1900** pour toute la région

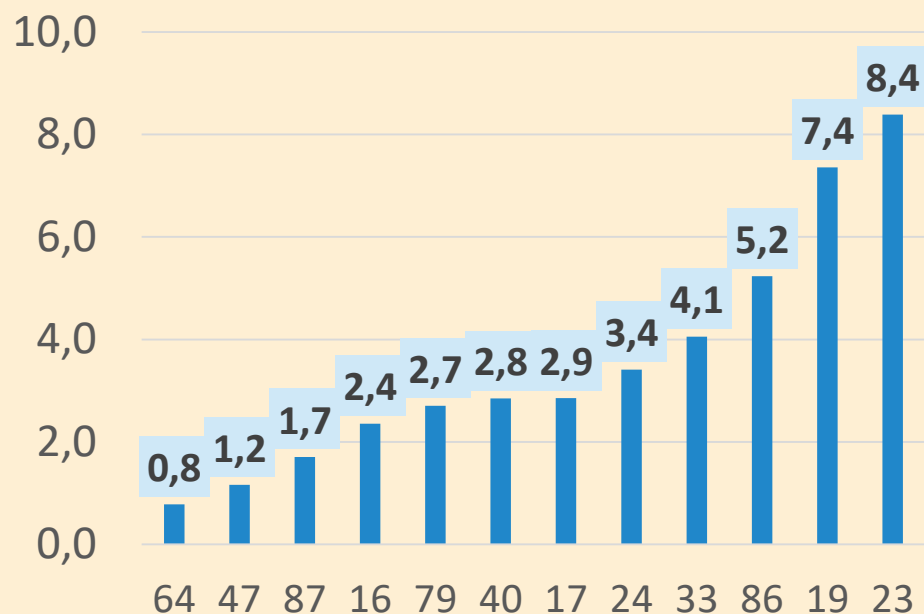
Nombre moyen de MJAGBF par délégué aux prestations familiales



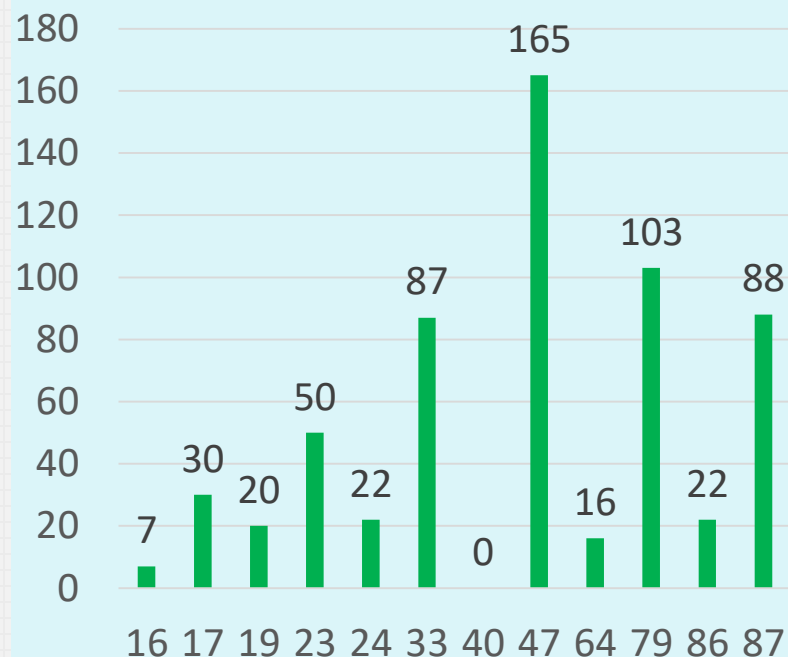
# MESURES ADMINISTRATIVES

Autour de **1500 MASP** actives en 2017,  
40% de type 2.

En moyenne, **3,2 personnes** pour 10.000  
habitants concernées en Nouvelle-Aquitaine



Environ **600 MAESF** en 2017.  
Mesures peu mises en œuvre.



# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Adéquation offre professionnelle aux besoins des protection majeurs et des familles

Accompagnement global personnes protégées : prévention, accès aux soins, logement, inclusion...

Partenariats

Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux

Formation, outils mis à disposition des professionnels

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Adéquation offre professionnels et besoins de protection majeurs et familles

- Manque de MJPM par rapport à **l'augmentation du nombre de mesures**, avec des situations très « dégradées », « catastrophiques » et beaucoup d'attentes de la part des personnes. Impact sur temps disponible, réactivité, visites à domicile et qualité du service apporté. Des situations complexes, comme celles liées au handicap psychique, doivent impliquer un nombre limité de mesures par mandataire.
- Questionnement autour de la **répartition des mesures** entre les différents opérateurs et l'évolution des moyens
- Inquiétudes sur l'avenir des **préposés** : suppression de postes/fermetures services hôpitaux. Préposé : atout pour favoriser la communication et proposer améliorations au quotidien
- Souhait que le schéma soit la base d'une **équité entre les territoires** et le garant d'une **qualité de services** à rendre aux majeurs protégés
- Attention à porter aux **jeunes majeurs vulnérables**, pertinence de la mise en œuvre d'une mesure dès 18 ans, bonne réactivité (en Charente) mais souhait des jeunes de voir leur MJPM plus souvent
- De plus en plus de **familles** nombreuses monoparentales **en grande difficulté** : MJAGBF, mesure méconnue mais très efficace. Besoin de communiquer sur ces mesures.

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

Accompagnement global personnes protégées : prévention, accès aux soins, logement, inclusion...

- Rôle important du MJPM dans la prévention des situations de maltraitance mais pressions sur les salariés, pas de retour sur les signalements
- Santé/médico-social : difficultés d'accès aux soins courants/désertification médicale. Pb de prise en charge des transports des personnes peu autonomes. Problématique aigüe pour les personnes avec **handicap psy** (déficit en médecins hospitaliers). Manque de structures médico-sociales pour adultes handicapés notamment avec troubles psy. Attention à renforcer sur la santé pour les personnes vivant à domicile avec une coordination assurée par SAMSAH / SSIAD mais offre difficilement accessible
- Logement : accès difficile, réticence des bailleurs vis-à-vis personnes protégées, surtout si profil « psy ». Souhait de mise en place un guichet unique/transversal pour toutes les aides au logement et modalités accès à tous types de logement (urgence, social, handicap, dépendance).
- Accès aux droits, notamment aux ressources, des jeunes adultes, en situation de handicap (majeur : 18 ans /AAH : 20 ans) ou en grande difficulté (RSA : 25 ans)



# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Partenariats

- Partenariats **essentiels** : très actifs/bons échanges notamment avec le médico-social, nécessité de travailler en réseau, garantie la qualité de l'accompagnement en évitant les ruptures
- Des **initiatives à signaler** : dans le 17, mise en place de procédures communes aux services pour fluidifier certaines actions (autorisation opérer, consultation dossier...). Invitation des MJPM aux réunions de synthèse des personnes en situation de handicap accompagnées par une structure du médico-social
- Mais des **difficultés** : manque de disponibilité des travailleurs sociaux voire désengagement dès qu'un MJPM est nommé. Partenaires ne connaissant pas toujours le rôle du MJPM et le périmètre des mesures → limite l'accès aux droits des personnes. Nécessité de communication/pédagogie autour des missions du MJPM auprès des banques, administrations, services sociaux, partenaires de santé médico-sociaux...
- Besoins d'**échanges réguliers**, a minima annuels, entre DDCS, magistrats et MJPM

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Place des familles et soutien aux tuteurs familiaux

- Contexte législatif (loi 23/03/2019) : augmentation attendue de l'habilitation familiale et des co-mesures (familles + professionnels)
- Essentiel de pérenniser et renforcer l'offre ISTF, levier pour que les familles acceptent de gérer les mesures (mission lourde et complexe). Rôle des préposés auprès des familles des résidents à reconnaître.
- Mesure de protection confiée à un professionnel ne doit pas signifier exclusion de la famille mais nécessité de bien préciser rôle et place de chacun. Place de la famille à valoriser, permet de prévenir l'isolement des personnes protégées.
- Mieux reconnaître les familles dans leur capacité d'expertise, notamment pour le handicap psychique (Ex : comment monter un dossier de demandes d'AAH/PCH)
- Parfois des relations MJPM/familles avec des tensions, y compris après clôture d'une mesure (jusqu'à l'engagement de procédures).

# LES PROBLÉMATIQUES MAJEURES

## Formation, outils mis à disposition des professionnels

### Formation initiale CNC :

- Intérêt de mixer les publics entrant en formation / formation sociale pré-requis ?
- Difficulté financement pour stagiaires non salariés (Région pourrait-elle contribuer ?)
- Nécessité harmoniser pratiques entre centres (critères recrutement, modalités évaluation)
- Redéfinition des contenu de formation en partenariat avec les services mandataires
- Allongement durée formation
- Attractivité du métier : image, salaire, niveau d'exigence...

### Formation continue : actualisation connaissances indispensable

- Actualité réglementaire : souhait d'une formation proposée par la DDCS une fois/an
- Renforcer la connaissance des publics et des pathologies, en particulier troubles psy et accompagner les professionnels avec de la supervision
- Plus de colloques/manifestations sur les personnes protégées en Nouvelle-Aquitaine
- Site dédié pour davantage de lisibilité de l'offre de formation continue

### Outils :

- Viatrajectoire pour entrer en EHPAD (à généraliser)
- Avancement du projet de dématérialisation des échanges avec les tribunaux